

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE JEUDI 24 AOÛT 1995

« Grillée » à l'hôpital St-François, elle réclame 3 millions \$

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Une patiente de l'hôpital Saint-François-d'Assise réclame 3 millions \$ à l'établissement après avoir subi des brûlures au premier degré sur tout le corps, lors d'un traitement aux rayons ultraviolets.

Il y avait déjà quelques mois que la dame de Charlesbourg était traitée pour de l'eczéma quand l'incident est survenu, en mai 1992. D'après sa déclaration déposée en cour supérieure, la durée prescrite de l'exposition aux rayons UVA était de 30 secondes.

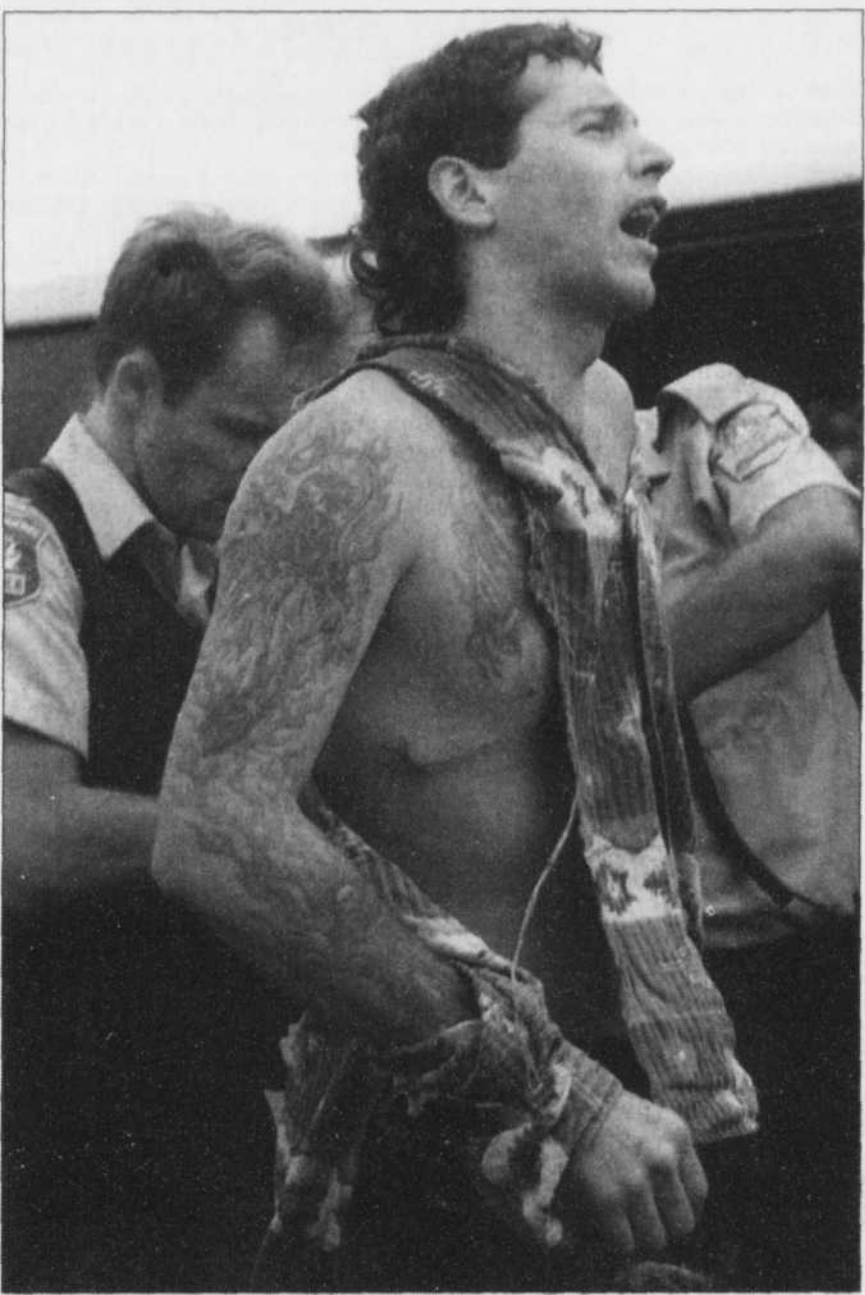
Or, ce jour-là, on l'aurait laissée exposée durant 330 secondes. Les brûlures ont donné suite à des cloques d'eau qui ont nécessité l'hospitalisation de la patiente durant 15 jours.

L'action ne peut préciser si la responsabilité peut être imputée au personnel ou à une défectuosité du chronomètre dont était muni l'appareil.

Quoi qu'il en soit, la dame allègue avoir subi une grande souffrance physique et de sérieuses séquelles psychologiques. De plus, elle vit depuis avec la phobie de développer un cancer de la peau.

Pour toutes ces raisons, elle réclame donc les 3 millions \$, dont 1 million \$ pour perte de jouissance de la vie et douleurs, et 900 000 \$ pour incapacité partielle permanente.

Quelques instants de liberté



COLLABORATION SPÉCIALE, RENE MATHIEU

Un sympathisant des Hell's Angels, Pierre Lefrançois, et trois autres détenus de la prison de Québec n'ont pu profiter que d'un bref moment de liberté, hier, avant d'être repris et ramenés aux cellules. Ils ont été arrêtés peu après leur évasion, survenue dans des circonstances troubles. Les quatre hommes revenaient du palais de justice lorsqu'ils ont déjoué leurs gardiens et pris la clef des champs. À lire en page A3.

CONFÉRENCE DE TERRE-NEUVE

L'étau se resserre sur Parizeau

Les premiers ministres n'offriront pas à un Québec souverain ce qu'ils refusent à la province

MICHEL VASTEL
Le Soleil

■ SAINT-JEAN (T-N) — Manifestement préparés à une offensive concertée, les premiers ministres du reste du pays ont commencé à refermer, sur leur collègue du Québec, le piège qu'il leur avait lui-même tendu.

« Jacques Parizeau a voulu lui-même discuter de commerce intérieur et de libre-échange entre les provinces, a expliqué le premier ministre de Saskatchewan, Roy Romanow, au cours d'un entretien au SOLEIL. Mais il s'enfarge en confondant commerce intérieur et commerce international. Bien sûr qu'il y aurait des échanges commerciaux (entre un Québec souve-

Parizeau
«s'enfarge»,
croit
Roy
Romanow

rain et le Canada) mais aucun Traité international ne procure les avantages que les provinces s'accordent entre elles comme une monnaie commune, la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux, et l'harmonisation des politiques fiscales. Ni les États-Unis ni la France ni la Grande-Bretagne n'ont de tels avantages. »

Clyde Wells, l'hôte de la Conférence annuelle des premiers ministres, a renforcé l'argument de Roy Romanow:

Voir ÉTAU en A2 >

UNE MAISON DE JEU BAS DE GAMME DANS CHARLEVOIX

La Société des casinos piquée au vif

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — La Société des casinos du Québec est piquée au vif par la déclaration du chroniqueur touristique français Patrick Francès, selon laquelle le casino de Charlevoix est bas de gamme et fait voler en éclats l'image sélecte de la région. Si les propos ont aussi agacé les aubergistes du coin, leur réaction fut toutefois plus mitigée.

« À la Société des casinos, on considère la maison de jeu de Charlevoix comme un casino à l'européenne. On s'est inspiré notamment des petits casinos de France pour concevoir et aménager celui de Charlevoix », réagit M. Jean-Pierre Roy, porte-parole de la Société des casinos. « Petit, mais avec un chic et un service hors-pair et un code vestimentaire rigoureux comme ils le font en France. Alors, on ne comprend pas comment le casino de Charlevoix peut être qualifié de bas de gamme par quelqu'un de la France. »

La société des casinos n'a pas encore tracé le profil de la clientèle qui fréquente l'établissement de Charlevoix, comme elle a eu le temps de la faire à Montréal. Mais une analyse préliminaire permet d'affirmer, selon M. Roy, que la clientèle dans Charlevoix est davantage scolarisée et a des revenus supérieurs, en moyenne, à celle qui fréquente la maison de jeu de Montréal.

LE PALACE-USINE

Le chroniqueur touristique a aussi écorché le Manoir Richelieu en le qualifiant de palace-usine. Le porte-parole de l'établissement n'a pas voulu s'embarquer dans une « polémique d'outre-mer », se contentant de préciser que le Manoir Richelieu prétend offrir un service de qualité à une diversité de clientèles, en respectant l'image qu'on veut donner à l'établissement.

La mise en garde du scribe, reconnu comme un des chroniqueurs touristiques les plus influents de France, au sujet de la tentation de développer le



COLLABORATION SPÉCIALE, RICHARD BERTHAUME
Le président de l'Association des aubergistes de Charlevoix, M. Denis Cloutier, ne voit pas en quoi la région a perdu en prestige.

➤ Voir CASINO en A2 >

La justice autochtone agace des citoyens gaspésiens

GILLES GAGNÉ

Collaboration spéciale

■ LISTUGUJ (RESTIGOUCHE) — Les citoyens de Pointe-à-la-Croix, en Gaspésie, fulminent en raison du nombre de contraventions données depuis quelques semaines par la police autochtone de Restigouche (Listuguj) et menacent de ne pas payer l'amende imposée.

Depuis un arrêté en conseil adopté le 9 mai, les policiers du Listuguj Aboriginal Police Department (LAPD) distribuent des contraventions sur le pont Interprovincial, reliant Pointe-à-la-Croix à Campbellton, Nouveau-Brunswick, et sur le boulevard Interprovincial, le prolongement du pont dans le village gaspésien.

Pour plusieurs citoyens de Pointe-à-la-Croix et des environs, le LAPD n'est pas un vrai corps de police. Ils n'ont pas l'intention de payer les contraventions reçues.

« Je vais aller en cour », lance Yvon Roy, de Pointe-à-la-Croix, pris en défaut mardi à 84 km/h. Il roulait à 70 km/h, assure-t-il.

« J'ai demandé d'avoir ma copie de radar, qui indique la vitesse, et les "peacekeepers" n'ont pas voulu. Ils m'ont dit que si je payais la contravention tout de suite, je ne perdrais pas trois points de mérite. »

CONFUSION

La confusion régnant dans cette localité est alimentée par une lettre du ministère des Affaires indiennes et du Nord selon laquelle un conseil de bande n'a pas l'autorité de mettre sur pied une force policière qui fait respecter les lois fédérales.

« Mais le code de la route est de juridiction provinciale, note Henry Mitchell, chef de la police autochtone.

Nous nous rapportons au ministère de la Sécurité publique, au ministre Ménard. Nos agents ont prêté serment et nous sommes reconnus. Tout ça n'a rien à voir avec le ministère des Affaires indiennes. »

M. Mitchell note également qu'il peut confier le cas des contestataires, ceux qui ne paient pas, à un procureur, qui jugera s'il y a matière à poursuite en justice. Quant à la liberté que prennent ses agents de ne pas donner de points d'incapacité à ceux qui règlent la note en moins de 30 jours, le chef de police précise que l'arrêté en conseil adopté le 9 mai par l'administration micmac prévoit cette éventualité.

Le porte-parole de la SQ, Jean-Bruno Latour, confirme que le LAPD est un groupe reconnu par la SQ et que les policiers micmacs ont prêté serment conformément aux exigences du milieu. En ce qui a trait aux contraventions dépourvues de points d'incapacité, M. Latour laisse au ministère de la Sécurité publique le soin de statuer sur la question. À la SQ, un excès de vitesse coûte toujours quelques points. Le ministère n'a pas retourné les appels hier.

50 KM/H D'UN CÔTÉ,
70 KM/H DE L'AUTRE

Ces derniers jours, des changements de limite de vitesse ont été observés sur le boulevard interprovincial. Pendant ces quatre jours, la limite de vitesse était de 50 km/h en direction sud, mais à 70 km/h sur la même por-

➤ Voir POLICE en A2 >

LES SPORTS

Pas de retraite pour Marcotte

À 47 ans, Fernand Marcotte remonte sur le ring.

PAGE S6

LE QUÉBEC



Feu et vents

Les pompiers continuent leur lutte autour de Parent, priant pour que les vents prévus aujourd'hui ne viennent anéantir leurs efforts.

PAGE A6

LA MÉTÉO



Maximum 21, Minimum 12

Nuageux avec quelques percées de soleil. Demain, soleil mais températures sous la normale. Détails page S16

QUÉBEC, 99c ANNÉE, NO 234

ILES-DE-LA-MADELEINE,

MONTREAL, OTTAWA 70c PLUS T.P.S. T.V.Q.
60c PLUS T.P.S. T.V.Q.

Sears Canada 11 déc. 2000

8.60%

Taux sujet à changement sans préavis
652-8011
1-800-463-8317
MIDLAND
WALWYN
Le sens des valeurs
"BLUE CHIP"™

LES RETOURNÉS

ÉTAU

Pas question que Québec prenne la conférence «en otage»

Suite de la Une

«Je ne vois pas comment Parizeau peut s'imaginer que le reste du Canada accorde quelque forme de statut particulier au pays étranger que serait devenu le Québec alors qu'il le lui a déjà refusé comme province», de dire Clyde Wells.

Et Mike Harris de l'Ontario, hier après-midi, a presque repris les mêmes propos en prévenant les Québécois de «ne pas s'imaginer que les conditions qui régissent les relations entre les provinces s'appliqueraient

automatiquement si le statut du Québec changeait. Pour moi, c'est un *non starter!*»

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE PRÉPARATOIRE

Le premier ministre du Québec est arrivé hier soir à Saint-Jean pour participer à une seule des trois séances de la Conférence annuelle des premiers ministres, celle portant sur le commerce interprovincial. C'est lui qui a insisté pour qu'on accorde au moins deux heures de discussions sur le sujet.

Mais, de toute évidence, ses collègues se servent de sa visite pour expliquer aux Québécois que ce genre de coopération ne sera plus possible si le Québec devient un pays étranger. Clyde Wells a d'ailleurs révélé que les premiers ministres ont tenu entre eux une conférence téléphonique préparatoire.

Retenu par un Conseil des ministres jusqu'au début de l'après-midi, Jacques Parizeau est arrivé trop tard à Terre-Neuve pour participer à une réception offerte par le lieutenant-gouverneur de la province. Mais on s'efforçait de souligner dans son entourage qu'il «sera très heureux de rencontrer ses collègues en tête-à-tête: c'est tout à notre avantage que ses collègues le rencontrent en privé» de dire son porte-parole. On cherchait à lui organiser quelques rencontres discrètes.

PAS DE CONSPIRATION

La visite du chef du gouvernement souverainiste a suscité un tel intérêt que plusieurs premiers ministres en ont pris ombrage. «Je n'ai pas envie que le Québec prenne cette Conférence en otage» a protesté Mike Harris. Et Clyde Wells a juré qu'il «n'y a pas de conspiration» contre Jacques Parizeau.

De toutes les manières, les chefs de gouvernement des provinces sont bien plus préoccupés par la réforme de la sécurité sociale et les réductions unilatérales des transferts que le gouvernement fédéral leur accorde pour les programmes de santé, d'éducation et d'assistance sociale. Plusieurs premiers ministres espèrent qu'il en sortira, demain, une déclaration commune «et cela devrait avoir un impact sur l'attitude du gouvernement fédéral» a promis Clyde Wells.

D'ailleurs, les deux tiers de la Conférence annuelle sont consacrés à la question. L'objectif, explique Romanow, est d'obliger le ministre fédéral des Ressources humaines, Lloyd Axworthy, à discuter de ses réformes avec les provinces plutôt que de se laisser dicter ses quatre volontés par son collègue des Finances, Paul Martin.

LES CHEFS FURIEUX

Quant aux chefs autochtones, ils sont furieux de ne pas avoir été invités à au moins une séance de la Conférence, contrairement à la tradition qui s'était installée depuis quelques années. Le président du Ralliement national des Métis, Gerald Morin, a même lancé un appel solennel aux Québécois, leur demandant d'appuyer les revendications des héritiers de Louis Riel. «Nous appuyons la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise» a-t-il précisé. Mais dans la capitale de Clyde Wells, ce genre d'appel ne l'aide pas beaucoup!



«Si j'étais à leur place, je prendrais la même position», a réagi Jacques Parizeau à l'accueil froid qui lui a été réservé à Terre-Neuve.

Parizeau beau joueur

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Le premier ministre Jacques Parizeau a fait face avec stoïcisme, à son arrivée à la conférence des premiers ministres, à Terre-Neuve, à l'accueil assez froid que lui ont réservé ses homologues du reste du Canada.

«Je suis ici pour utiliser des mots différents. Je veux parler électricité, gaz, échanges, emplois», a déclaré le premier ministre québécois.

M. Parizeau n'a montré aucune surprise devant les déclarations faites, plus tôt en journée, par la plupart de ses homologues, qui ont opposé un non ferme à toute forme d'association avec un Québec souverain.

«C'est tout à fait compréhensible. Si j'étais à leur place, je prendrais la même position», a-t-il lancé.

M. Romanow a ajouté qu'en faisant miroiter l'idée d'association avec le Canada, M. Parizeau cherche à tromper les Québécois. «Pourquoi ne pas présumer de la bonne foi des gens?» répliqua le premier ministre Parizeau.

«Je me doute bien que mes collègues ne sont pas particulièrement heureux (de l'éventualité de la souveraineté). Mais sur le commerce, sur les emplois, il n'y a pas de raison pour qu'on ne puisse pas s'entendre», ajoute-t-il.

CASINO

Un élément positif

Suite de la Une

tourisme populaire au détriment du haut de gamme, n'a pas fait trop de vagues dans Charlevoix.

Propriétaire de l'Auberge des Falaises, et président de l'association des aubergistes de Charlevoix, M. Denis Cloutier ne voit pas en quoi la région a perdu en prestige. Il fait confiance aux intervenants touristiques, aux municipalités et aux lois du marché pour éviter un développement «facile et sauvage» du tourisme dans Charlevoix. «Les mois d'hiver sont toujours aussi difficiles et peu rentables», lance-t-il. Ce qui est suffisant pour éloigner les promoteurs à la recherche des profits rapides.

Aux yeux de M. Cloutier, le casino est un élément positif dans Charlevoix. «Il suffit d'apprendre à utiliser cet équipement comme élément de promotion», explique-t-il. Le président de l'association des aubergistes classe les touristes en deux grandes catégories, ceux qui viennent dans Char-

voix pour le casino, et ceux qui voient le casino comme un équipement de plus dans la région. «Il faut donc s'ajuster à l'un et à l'autre».

LE HAUT DE GAMME A ENCORE SA PLACE

M. Jean Authier, propriétaire de l'auberge la plus cotée de Charlevoix, La Pinsonnière, constate que le tourisme haut de gamme a encore sa place dans la région, mais il reconnaît qu'il doit se battre un peu plus qu'avant pour attirer la clientèle.

M. Alain Dufour, dont la famille exploite trois hôtels dans Charlevoix, est sensible aux propos tenus par le journaliste Francis, qu'il considère comme un grand spécialiste.

Il croit lui aussi à l'importance d'insister sur la qualité de l'hébergement, de la table, de la beauté du paysage, tous les points forts de Charlevoix, et non pas uniquement sur le prix, comme le font trop, à son avis, certains promoteurs de forfaits touristiques.

POLICE

Une erreur

Suite de la Une

tion en direction nord. C'est la ligne jaune de la route qui marque la frontière entre les territoires blanc et micmac. Il s'agit d'une erreur d'un employé autochtone, précise Henry Mitchell.

C'ÉTAIT HIER

1992 — Valéry Fabrikant, un professeur de l'Université Concordia tue quatre collègues à cette institution. — L'ouragan Andrew fait 55 morts et cause des milliards de dollars de dommages en Floride.

1991 — Les postiers canadiens déclenchent la grève dans plusieurs villes. — Le président Mikhaïl Gorbatchev démissionne de son poste de président du Parti communiste soviétique. — L'Ukraine proclame son indépendance.

1990 — Saddam Hussein prend les diplomates en otages; seules les familles de ces derniers sont autorisées à quitter l'Irak et le Koweït.

1988 — Près de 6000 techniciens et employés de bureau des postes canadiennes déclenchent la grève.

1987 — Cinquante mille employés du CN et du CP déclenchent la grève au pays.

1984 — Des activistes Sikh détournent un avion indien avec 93 personnes à bord et l'obligent à mettre le cap sur le Pakistan.

1976 — Deux cosmonautes soviétiques regagnent la Terre après un séjour de 48 jours dans une station orbitale.

1969 — Quinze personnes accusées d'espionnage au profit des États-Unis et d'Israël sont exécutées en Irak.

1968 — La France fait exploser une bombe hydrogène dans le Pacifique.

NUMÉROS CHANCEUX

6/49
tirage du 23-08-95
4-7-13-20-27-30
(complémentaire)
37
EXTRA
629560
LA QUOTIDIENNE
tirage du 23-08-95
4-8-4
0-5-8-0
BANCO
tirage du 23-08-95
4-5-18-27-29-30-33-35-39-43-46-47-
50-53-59-60-61-62-63-70

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A
La Capitale.....3 à 5
Le Québec et le Canada.....6 à 13
Le Monde.....14
Opinions.....15

CAHIER B
Le Monde Magazine.....1 à 3
Arts et spectacles.....4 à 8
Votre agenda.....9
Ce soir à la télé.....10
Divertissements.....10 et 11

CAHIER C
Questions d'argent.....1 à 12
Bourses.....4 à 6
Annonces classées.....7 à 10
Décès.....11

TABLOID SPORTS
André A. Bellemar.....7
Statistiques.....10 à 12

SERVICES
Abonnements.....686-3344
Publicité générale.....686-3270
Annonces classées.....647-3311
Rédaction.....686-3394
Carrières et Professions.....686-3270
Promotion.....686-3342
Publicité Détaillants.....686-3435
Renseignements.....686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe Unimédia qui en la société éditrice. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Rand, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

LE TRENTE ET UN®



EMPIÈCEMENTS SUÈDE

LA CHEMISE OUATÉE POLAIRE 49.95

L'EXCLUSIVITÉ DU 31, UNE CHEMISE EN TISSU DUVETÉ AUX SUBTILS COLORIS CHINÉS

DE CHARBON, CHOCOLAT, FORÊT, MARINE OU BORDEAUX AVEC COL ET EMPIÈCEMENTS SUÈDE

EN CONTRASTE AUX COUDES... M.G.TG. C'EST LA CHEMISE DE L'AUTOMNE À SUPERPOSER

SUR UNE CHEMISE À CARREAUX 35.95, UN PANTALON VELOURS CÔTELÉ 59.95

la maison



simons

PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX QUÉBEC

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

CENTRE DE DÉTENTION DE QUÉBEC

Courte évasion pour 4 détenus

Un sympathisant des Hell's, Pierre Lefrançois, faisait partie du groupe

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ QUÉBEC — Un sympathisant des Hell's Angels, Pierre Lefrançois, et trois autres détenus du Centre de détention de Québec ont profité d'un bref moment de liberté, hier, avant d'être repris et ramenés aux cellules. Ils ont été arrêtés peu après leur évasion, survenue dans des circonstances troubles.

Les quatre hommes revenaient du palais de justice lorsqu'ils ont pris la clef des champs. Ils n'ont eu aucune difficulté à déjouer leurs gardiens, mettant à profit des travaux en cours à l'entrée principale de l'établissement. La porte habituellement en place à cet endroit avait été remplacée par une autre qui, contrairement à l'usage, est restée ouverte après le passage du fourgon cellulaire.

Les détenus ont pu se précipiter hors de l'enceinte très rapidement puisqu'ils s'étaient débarrassés de leurs menottes à l'intérieur du fourgon. Plus rien n'entravait alors leurs mouvements.



Aidé d'un chien pisteur, les policiers viennent de capturer trois des quatre fugitifs. Seul Lefrançois manquait alors à l'appel.

Le gardien en faction devant la porte a tiré des coups de semonce pour les convaincre de rebrousser chemin,

mais sans succès. Pierre Lefrançois, 32 ans, a pris une direction, tandis que Yannick Blanchette, 23 ans, Jean-

Marc Saint-Pierre, 32 ans, et Anderson Robert, 24 ans, en prenaient une autre, comme pour faire diversion et

laisser le champ libre à leur célèbre compagnon.

Le sympathisant des Hell's, arrêté lors d'une importante rafle menée en avril par la SQ, est accusé de tentative de meurtre. Les policiers le disent expert en maniement d'explosifs.

Il s'était présenté hier matin en cour supérieure afin de faire renverser une décision sur sa remise en liberté. Sa nouvelle requête lui a été refusée.

Ni les autorités de la prison, ni la Sûreté du Québec n'étaient en mesure de dire, hier, si cette évasion avait été planifiée de longue date et si elle a bénéficié de complicités extérieures, ce que plusieurs personnes croient.

Les enquêteurs auront à découvrir si une voiture attendait Lefrançois un peu plus loin. Ils voudront par ailleurs connaître la raison pour laquelle la porte de l'enceinte n'a pas été fermée tout de suite après le passage du fourgon cellulaire et comment les prisonniers ont fait pour se débarrasser de leurs menottes.

Blanchette, Saint-Pierre et Robert ont été repris moins de 45 minutes après leur évasion dans un bois du côté de Saint-Émile. Lefrançois a été arrêté près de l'autoroute Laurentienne vers 15h25, un peu plus de deux heures après l'évasion.

De nombreux policiers de la SQ, de la police de Québec et de celle de Charlesbourg ont participé aux recherches. « On ne pouvait pas laisser Lefrançois au large », a indiqué un agent, faisant référence aux procès à venir dans le dossier des bandes de mords.

Bête défaite pour le zoo

Le Québec a dorénavant le feu vert pour le vendre

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

■ QUÉBEC — La Société zoologique de Québec a subi une dure défaite dans sa guerre juridique avec le gouvernement péquiste pour gérer le zoo provincial, situé à Charlesbourg.

Dans un jugement unanime, émis le 22 août, trois juges de la cour d'appel renversent une décision du juge Jacques Philippon. En mars, ce dernier avait interdit à Québec de céder le Jardin zoologique et l'Aquarium, se trouvant à Sainte-Foy, à la Société des parcs de sciences naturelles.

La Société zoologique conteste depuis des mois la décision du ministre de l'Environnement Jacques Brassard de donner les deux endroits au groupe concurrent. Elle affirme que l'ex-ministre libéral s'était déjà engagé par contrat à lui remettre les clés du zoo.

Selon les juges Louis LeBel, Paul-Arthur Gendreau et Christine Tournier, l'entente ratifiée avec le ministre libéral Pierre Paradis ne représentait « qu'un cadre de négociation. (...) Un accord aussi vague, nécessitant des précisions et des additions sur des points critiques, n'avait aucun caractère exécutoire. La Société zoologique ne pouvait se baser sur elle pour l'empêcher (le gouvernement) de choisir éventuellement un autre partenaire. »

D'après le jugement, l'injonction ne peut forcer l'État à ratifier un contrat en invoquant « un acte préparatoire. Fort adroite, la procédure d'injonction (...) prend le ministre de l'Environnement en otage et l'empêche de prendre les moyens pour réorganiser ses services et régler ses problèmes financiers. »

En outre, le geste du ministre Brassard ne cause pas de « préjudice irréparable ». Vendre l'endroit à la Société des parcs ne fait pas disparaître la Société zoologique, d'autant plus que cet-

te dernière a été invitée à se joindre au groupe retenu par M. Brassard, évoquent les trois juges.

Le tribunal refuse cependant de dire si l'État jouit ou pas d'une immunité face à l'exécution forcée d'un contrat. Tout comme il refuse d'imposer à la Société zoologique les frais de cour. La situation « découle d'un changement de politique gouvernementale et il serait injuste » de les faire payer pour cela.

Il est trop tôt pour dire si la décision clôt le débat. La Société vient à peine d'en prendre connaissance, ont fait savoir sa présidente Louise Morency, et un des membres du comité de direction, M. Herman Bédard. Ils attendent un examen attentif avant de commenter.

La défaite subie concerne une injonction interlocutoire. Mais la Société zoologique a aussi déposé une injonction permanente pour bloquer la vente, a rappelé M^{re} Dominique Langis, directrice des affaires juridiques au ministère de l'Environnement. « La balle est maintenant dans leur camp. Par contre, nous ne pouvons faire autrement que d'être très satisfaits de ce jugement, at-elle poursuivi. Notre position s'est grandement améliorée. »

LA CHAMBRE DE COMMERCE JUBILE

La Chambre de commerce de Sainte-Foy, un des fondateurs de la Société des parcs, jubile. « C'est fantastique, commente son directeur général Yvan Lachance. La région vient de gagner deux institutions qui seront modernisées », au coût de 60 millions \$ selon les plans.

« Nous espérons que la Société zoologique ne poursuivra pas ses procédures en justice. Nous, à la Chambre de commerce, nous sommes encore prêts à leur réserver une place (au conseil d'administration de la Société des parcs) pour peu qu'elle embarque dans le jeu. »

Il est trop tôt pour dire si la décision clôt le débat

DÉMÉNAGEMENT À ST-FRANÇOIS

Amère déception au Manoir MacDonald

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — Le bébé de Genny David, est hospitalisé depuis une semaine au CHUL. Depuis une semaine, la jeune maman, originaire de Saint-Georges de Beauce, habite au Manoir Ronald MacDonald, à côté de l'hôpital.

« Quand mon bébé se réveille, il braille tout le temps. L'infirmière m'appelle, je traverse et je vais le bercer. Il arrête aussitôt », explique Genny. Son bébé n'a que cinq mois, mais la présence de sa maman le rassure.

Genny David a appris par les journaux le transfert de la pédiatrie du CHUL vers l'hôpital Saint-François-d'Assise.

« Je ne me serais pas vu voyager d'ici à Saint-François en autobus », dit-elle. Sans voiture à Québec, elle n'aurait pas les moyens de dépenser 30 \$ pour une course en taxi entre les deux hôpitaux.

Le président du manoir Ronald MacDonald, Jacques Auger, est bien déçu lui aussi du déménagement de la pédiatrie.

« L'idée du manoir, c'est de rapprocher les parents de leur enfant malade. On va continuer à opérer malgré le déménagement. Mais s'il n'y a plus de parents ni d'enfants qui viennent ici, le manoir n'aura plus sa raison d'être », dit-il.

On a dépensé 2 millions \$ en 1988 pour construire et aménager le manoir MacDonald. Il contient 19 chambres, une salle de lavage, une cuisine, deux salons, une salle de jeux. Les parents défraient 10 \$ par nuit pour y habiter. Chaque année, 2000 parents y logent. Dans 75 % des cas, les parents ont un enfant hospitalisé au CHUL, 12 % des enfants sont traités au centre Cardinal-ville-neuve (tout près) et 9 % le sont à Saint-François-

d'Assise. L'an dernier, 400 enfants y ont habité, traités en externe. L'hôtellerie du manoir est occupée à 80 %.

Malgré les nombreuses gratuités — le café, le savon, le coque à 50 c — le manoir Ronald MacDonald essuie un déficit annuel de 40 000 \$ que le président comble grâce à des activités sociales.

« Jamais on ne nous a consulté (sur la situation géographique du centre mère-enfant). On n'a pas pensé au manoir, ni aux parents. Je me demande bien ce qu'ils vont faire. Les parents ne viennent pas ici en vacances », soupire Jacques Auger.

« On ne pouvait prendre une décision en fonction de l'hôtellerie », a déclaré Pierre De Celles, lundi, en annonçant l'intention du comité d'implantation du CHU de créer un centre mère-enfant à Saint-François plutôt qu'au CHUL.

« Il y aura un deuil à faire », soutient pour sa part Micheline Fortier, présidente du syndicat des infirmières de l'hôpital Saint-François, en parlant du manoir MacDonald.

M^{me} Fortier croit que des services similaires pourront être mis sur pied à Saint-François, pour les parents.

Mais surtout, soutient la présidente des infirmières, que les parents se rassurent: les soins donnés aux enfants seront aussi bons à Saint-François qu'au CHUL.

« Nous donnons des soins aux enfants depuis plus de 20 ans à Saint-François. Nos infirmières sont aussi compétentes que celles du CHUL. Elles ont une expertise en oncologie, nous en avons une en orthopédie pédiatrique. Nous échangeons nos connaissances », soutient M^{me} Fortier, convaincue que les spécialistes pédiatriques suivront à Saint-François.

Assise dans le salon du manoir MacDonald, Genny David s'estime privilégiée d'être si près de son enfant malade. Elle pense aux autres parents qui viendront après elle. « Voyager en autobus, c'est pas évident, quand tu viens pas de la ville... »

AMENEZ VOS
P'TITS À L'EXPO!
LE JEUDI 24 AOÛT

LE JEUDI 24 AOÛT, sur présentation de cette annonce, chaque enfant âgé entre 6 et 13 ans accompagné d'un adulte ayant payé son droit d'entrée aura accès GRATUITEMENT au site d'Expo Québec.

Une collaboration

LE SOLEIL

Venez perdre la tête à Expo Québec avec vos enfants. Ils adoreront les manèges, les tours d'éléphants, le zoo des petits animaux, les tours de poneys, les clowns et les maquilleuses.

Un coupon par personne. Ne peut être jumelé à une autre promotion.



SAINTE-ANNE-DES-MONTS Centre d'études collégiales

Matthias Rioux, député de Matane et délégué régional pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, prévoit annoncer, d'ici quelques mois, la création d'un centre d'études collégiales à Sainte-Anne-des-Monts. Ce projet, piloté conjointement avec le cégep de Matane et le Centre de formation régional, offrirait, dès 1996, des formations de niveau collégial en prospection minière et en tourisme. H.M.

VIEUX-QUÉBEC

Abribus particuliers

La Société de transport de la Communauté urbaine de Québec (STCUQ) installera un modèle particulier d'abribus dans le Vieux-Québec, afin de respecter le caractère du quartier. L'abribus du secteur aura un toit en cuivre et portera le bateau emblème de la ville. Sept abribus seront installés. Il y en aura un à la place d'Youville; rue Saint-Jean, coin Chauveau; rue Sainte-Anne, coin Chauveau aussi; et dans la côte du Palais, face à l'hôpital Hôtel-Dieu. La localisation des autres sera déterminée plus tard. La ville défrayera la différence entre le coût d'un abribus de type Vieux-Québec et le coût d'un abribus standard, soit environ 50 000 \$ pour sept. B.R.

LAC-SAINT-CHARLES

Encore des crédits de taxes

Lac-Saint-Charles s'ajoute aux municipalités qui ont des programmes de rabais de taxes foncières sur les bâtiments. Un programme accorde, pour le secteur résidentiel, un crédit de taxes équivalant à 50 % du montant de la taxe foncière du bâtiment pour 1995, à 30 % pour l'année suivante et à 20 % pour la troisième année. Pour le secteur commercial, industriel et institutionnel, le crédit est de 75 % du montant de la taxe foncière du bâtiment pour 1995; il est de 50 % pour 1996 et de 25 % pour 1997. Le programme s'applique à tout bâtiment neuf dont la construction débutera avant le 31 décembre 1995 et sera terminée dans un délai d'un an de l'émission du permis de construction. B.R.

RIVIÈRE-DU-LOUP Accident mortel

Un accident de la route a coûté la vie, mardi, à une jeune fille de 21 ans sur la route Saint-Éloi, à L'Isle-Verte, dans la région de Rivière-du-Loup. Pour une raison inexpliquée, Vicky Aubé a perdu le contrôle de sa voiture qui a ensuite heurté deux véhicules qui filaient en sens inverse.

SAINT-RÉDEMPTEUR Association maintenue

Bernières/Saint-Nicolas, Saint-Étienne et Saint-Rédempteur ont convenu de maintenir leur association pour offrir à leurs populations un éventail commun d'activités de loisir. C'est ce qu'ont fait savoir des porte-parole des trois municipalités, en notant que ce sont plus de 150 activités de différentes natures qui sont offertes à leurs résidents cet automne. Et de A à Z! Massage pour bébé, ballon-volant, cours de gardien averti, dressage de chien, ballon-panier: autant d'activités illustrant la large gamme d'activités inscrites au programme. Les inscriptions ont été fixées aux 5, 6 et 7 septembre. M.S.P.

QUÉBEC

Voleur aux guichets automatiques

Un individu de 21 ans, Lance Maltais, a plaidé coupable à trois chefs d'accusation de vols commis aux dépens d'utilisateurs de guichets automatiques, à la fin de juin et au début de juillet. Sans arme, l'individu demandait tout simplement leur argent aux victimes qui venaient de le retirer du guichet. Les trois vols lui ont rapporté les sommes de 20 \$, 60 \$ et 100 \$. La procureure de la couronne, Me Chantale Pelletier, a indiqué au juge Laurent Dubé que Maltais a obtenu un sursis de sentence, plus tôt cette année, pour une introduction par effraction. Compte tenu que l'individu est détenu depuis le 20 juillet, Me Pelletier et Me André Gaulin, l'avocat de l'accusé, ont suggéré une peine de huit mois au juge Laurent Dubé, qui l'a entérinée. L'avocat de Maltais a assuré que sa mère et sa sœur s'occuperont de lui à sa sortie de prison. Il sera alors soumis à une probation de trois ans. R.H.

SAINTE-FOY



100 000^e visiteur

Les responsables de la plage Jacques-Cartier, à Sainte-Foy, ont accueilli samedi le 100 000^e visiteur depuis l'ouverture de la plage en 1993. Il s'agit de M. Richard Blanchet, de Bromont, originaire de Sainte-Foy. Il était accompagné de sa conjointe Judith Lemieux. Le conseiller municipal fidèle Gilles Bolduc lui a remis un souvenir.

QUÉBEC

Le voleur à la seringue frappe encore

Le voleur à la seringue a encore frappé, hier matin, s'en prenant à deux commerces d'alimentation de la haute-ville. L'homme, mesurant un peu moins de six pieds, s'est d'abord présenté vers 4h30 à l'accommodation Couche-Tard, installée à l'intersection de René-Lévesque et Bourlameaque. Armé d'une seringue prétendument contaminée au virus du sida, il a obligé le commis à lui remettre les 40 \$ du tiroir-caisse. Il a ensuite fait irruption au Marché du quartier, rue Sainte-Ursule, toujours armé de sa seringue. Les policiers de Québec croient qu'il s'agit du même individu qui, la veille, avait contraint le commis d'une boutique de la rue Saint-Jean à lui remettre le contenu de son tiroir-caisse. J.M.S.

LORETTEVILLE

Rue de la Rivière fermée

Des travaux de réfection et de pavage obligeront les automobilistes qui se rendent au Village des Sports à faire quelques détours, puisque jusqu'à 17h aujourd'hui, la rue de la Rivière à Loretteville est fermée, entre la rue Cloutier et le boulevard Valtcartier, afin de permettre la réfection du pavage. La circulation sera détournée via la rue Cloutier, le boulevard des Étudiants et le boulevard Valtcartier. S'il pleut, les travaux seront reportés et effectués quand le temps le permettra.

RIVIÈRE-DU-LOUP

Stagiaires en Afrique

À partir du 4 septembre, 18 étudiants stagiaires du programme Coopération volontaire, offert par le cégep de Rivière-du-Loup, s'en iront en Afrique sahélienne pendant une durée de 15 semaines afin de terminer leur formation en coopération internationale. Depuis dix ans, ce programme a préparé 300 étudiants à participer à des projets de coopération internationale dans les pays en voie de développement. C.T.

Guy Tassé confronté à son propre témoignage

MONIQUE GIGUÈRE
Le Soleil

QUÉBEC — « Parce que j'essaie de faire la lumière devant vous sur le fait — c'est ma prétention — qu'il y aurait des ententes entre la direction générale et des gens qui ont témoigné pour m'incriminer devant la présente enquête et je crois décèler là certains bénéfices auxquels ils n'avaient pas droit et puis qu'ils ont eus. »

Voilà le mot à mot sténographique des propos qu'a tenus, mardi, devant la Commission Keable chargée d'enquêter sur la falsification des listes de présence au Centre d'éducation des adultes des Chutes (CEAC), l'ex-directeur du service, Guy Tassé, qui était, hier, contre-interrogé sur sa déclaration par le procureur de la Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière (CSCC), Me Claude Sauvageau, choqué par la nouvelle du SOLEIL, coiffée du titre « Émoi à la Commission Keable — L'ex-directeur Guy Tassé soutient que les témoignages contre lui ont été achetés ».

Confronté en fin de journée au verbatim de son témoignage, M. Tassé s'est défendu d'avoir affirmé que « ces choses-là », il était en mesure de les prouver, précisant que c'était plutôt des « raisons de croire » qu'il avait que des ententes avaient pu avoir lieu entre la direction générale et des témoins pour l'incriminer.

ORDONNANCE DE RECTIFICATION

La journée d'auditions avait commencé en lion par une requête de Me Sauvageau qui réclamait du commissaire Keable et le droit de contre-interroger M. Tassé sur ses propos de la veille et l'émission d'une « ordonnance » de rectification au SOLEIL dans l'éventualité où la transcription des notes sténographiques démontreraient que les propos de son client n'avaient pas été fidèlement rapportés.

« Est-ce que vous prétendez que certains témoignages contre vous ont été achetés ? » a demandé Me Sauvageau à l'ex-directeur du Service de l'éducation des adultes appelé à la table des témoins.

« Ce n'est pas ma prétention, a répondu M. Tassé. J'essaie de faire la lumière sur les motifs qui ont amené certaines personnes à témoigner contre moi ici et qui avaient bénéficié de certains privilèges de la Commission scolaire. »

Invité à préciser qui étaient ces témoins auxquels il faisait allusion, Guy Tassé a nommé l'ex-directrice du Centre des Chutes, Lucy la Rochelle, la directrice du Centre de Lotbinière, Nicole Nadeau, l'ex-adjointe administrative de Mme la Rochelle, Denise Gaudreau, et l'adjoint administratif aux finances, Bertrand Chouinard.

« Est-ce que vous prétendez que le témoignage de Mme la Rochelle a été fait avec des pressions de la Commission scolaire ? », a demandé Me Sauvageau.

« Je veux plutôt faire la preuve qu'il y a eu des avantages. Mme la Rochelle est en congé de maladie depuis cinq mois, ce qui est exceptionnel. Je ne prétends pas qu'on lui a demandé de témoigner contre moi, mais son témoignage m'amène sur la piste de dire : "est-ce qu'il y a eu des ententes ?" » a précisé le témoin.

« Est-ce que vous prétendez que Mme Gaudreau a subi des pressions pour témoigner contre vous ? » a poursuivi Me Sauvageau. « Mme Gaudreau a attribué au registrariat dont je suis responsable des directives sur les listes de présence. Je prétends qu'elle a fait des affirmations fausses. Je sais qu'elle a rencontré le directeur général avant de témoigner et je constate, par ailleurs, que Mme Gaudreau a bénéficié de vacances auxquelles elle n'avait pas droit. »

« Prétendez-vous que Mme Nadeau n'a pas dit la vérité ? » a continué Me Sauvageau. « Son témoignage a été correct, a répondu M. Tassé. Mais elle a témoigné que M. Bertrand Laroche (directeur général) l'avait prévenue qu'elle pourrait subir certaines représailles si elle témoignait en ma faveur. Les pressions n'ont pas eu d'effet. »

« Et M. Chouinard ? » a demandé Me Sauvageau. « À ma connaissance, a répondu Guy Tassé, M. Laroche a dit à M. Chouinard : "Tu vas devoir passer à mon bureau avant de témoigner comme les autres témoins l'ont fait." La rencontre n'a pas eu lieu, donc il n'y a pas eu de pressions. »

« Ce sont ces faits-là qui me laissent croire qu'il pourrait y avoir des ententes que je ne suis pas en mesure de prouver », a reconnu Guy Tassé dans une dernière comparaison, après réception des notes sténographiques démontrant que ses propos avaient été fidèlement rapportés dans LE SOLEIL.

EXCLUSIVITÉ

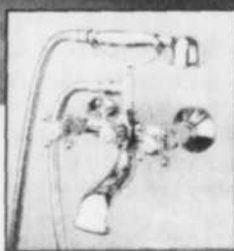
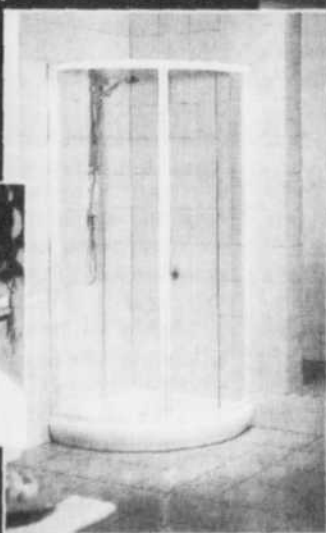
EXCLUSIVITÉ ET SERVICE AU MEILLEUR PRIX VOILÀ CÉRAMIQUE DÉCOR

- À votre service depuis 1970
- Importation directe pour une livraison immédiate
- Plus de 1,000 modèles différents en inventaire
- Première qualité, premier choix
- Poseurs et plombiers reconnus par Céramique Décor
- Location d'outils et service de coupe spéciale gratuit à nos clients
- Retour de surplus de marchandise sans frais
- Avis techniques par des professionnels
- Assistance constante durant vos travaux



Mitigeur thermostatique pour douche. HU-9002-Chrome

185\$



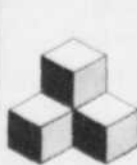
Mélangeur bain/douche avec cartouche de céramique 1/2 tour. E-0400A-Chrome

259\$



Mélangeur pour lavabo avec cartouche de céramique 1/2 tour. E-0452A-Chrome

169\$



Importateur, sans intermédiaire
CÉRAMIQUE
D • É • C • O • R
Céramique d'abord !

4220, 3e Avenue ouest, Charlesbourg, Qué. • 627-0122

QUÉBEC

Des acquisitions inutiles

Lemoine dénonce le prix d'achat de certains immeubles

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

■ Le conseiller indépendant du quartier Saint-Roch, à Québec, M. Réjean Lemoine, qualifie de dilapidation l'acquisition par la ville d'immeubles sis rue Garagonthié, près de la rue Marie-de-l'Incarnation au coût de 1 161 000 \$.

M. Lemoine croit que c'est un achat inutile en vertu du projet de construction d'un centre de service municipal. Ces immeubles ont été acquis en 1986 par la compagnie Holdam inc au coût de 356 000 \$.

Il serait surprenant que neuf ans après, ça vaille plus de 1 million \$. Il aurait fallu demander un rapport d'évaluation au contentieux de la ville, croit le conseiller, qui se demande d'ailleurs si Holdam inc. est toujours propriétaire puisqu'elle n'aurait pas remboursé un solde de quelque 538 000 \$.

L'entreprise aurait, en plus, des arriérés de taxes municipales et scolaires de 230 000 \$.

M. Lemoine note au passage une contradiction entre ce qui est dit dans le rapport déposé au conseil lundi et la proposition d'aménagement de la rivière Saint-Charles.

Le rapport parle d'un projet résidentiel sur une partie des terrains de Holdam alors que le plan Kabir-Kouba ne prévoit plus d'habitation dans ce secteur.

Il aurait fallu demander un rapport d'évaluation à la ville

La craie sur les doigts

Je croyais qu'ils vivaient tous cachés dans les placards, réfugiés dans l'anonymat. Les frères éducateurs ont eu tellement mauvaise presse ces dernières années, on a ressorti tant d'histoires sordides à leur sujet, que je les croyais disparus du réseau scolaire.

Mais non. Ils témoignaient, mardi, aux États généraux de l'éducation à Québec. Georges Croteau, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, et André Bellefeuille, provincial des frères de l'Instruction chrétienne, sont venus parler au nom des quelques centaines de frères éducateurs qui oeuvrent encore dans le réseau scolaire. Étrangement, ce sont eux qui ont dit les choses que je souhaitais entendre.

Mais avant que les frères ne prennent le crachoir, on a entendu trois évêques et un cardinal plaider habilement et humblement le maintien d'un système scolaire confessionnel au Québec.

Le tableau valait le déplacement. Au milieu d'un auditoire clairsemé, dans le petit amphithéâtre du musée du Québec, j'observais ces représentants de la hiérarchie catholique qui eurent jadis tant de pouvoir. Face à la commission des affaires sociales, (on ne voyait pas la croix qu'ils portaient au cou), vêtus de complets sombres, ils ressemblaient à des lobbyistes à qui l'on ne donne que 30 minutes pour vendre une idée. Monseigneur Couture, monseigneur Gaumont, le cardinal Turcotte, on eu droit au même même traite-

ment que l'Association du transport écolier, l'Association d'économie familiale, les bibliothécaires, les orthopédagogues, les Conseils de la culture et une dizaine d'autres groupes. Trente minutes, quelques questions. Et hop! Au suivant.

Quand j'étais petite, le passage de trois évêques et d'un cardinal, aurait provoqué des embouteillages et une grande dépense de tapis rouges. Les hommes d'église sortaient dans leurs tenues d'apparat, en soutanes rouges ou violettes. Ils donnaient leur anneau à baiser. On se prosternait devant eux avec crainte et respect. Mardi, dans ce petit amphithéâtre, je mesurais, ébahie, l'érosion du pouvoir des clercs.

En s'adressant aux commissaires, ils ont été subtils les évêques. Ils ont évoqué le drame spirituel des jeunes, parlé autant de la culture que de confessionnalité, invoqué les notions de démocratie et de majorité. Mais en les entendant plaider le maintien du régime confessionnel malgré les changements profonds de la société, il m'a semblé évident que le Québec auquel ils se réfèrent n'existe plus.

Les caméras ont roulé. On a vu les évêques le soir à la télé.



Ghislaine Rheault

Quand les frères éducateurs ont pris le micro, il ne restait que quelques spectateurs dans l'amphithéâtre. J'ai bien failli partir aussi, convaincue qu'ils allaient défendre le régime scolaire, dans les termes empruntés par les évêques.

Mais ces frères ont parlé de l'école concrète, comme des praticiens « qui ont encore de la poussière de craie sur les doigts », avec des images percutantes, comme celles d'un bon professeur émaille son discours. — « Les grandes écoles, ce ne sont pas des almas mater, mais des échangeurs Turcot. » — « Quand on revient à son alma mater, on veut retrouver les bureaux, les pupitres, les gens. Il est rare que quelqu'un demande à revoir la grille horaire. » — « On peut gaver des poules en programmant leurs rations sur ordinateurs. Pas des enfants. »

« C'est la perfection du système qui nous a piégés », a dit le frère André Bellefeuille. Les grilles horaires, les programmes, les cours, les passerelles, c'est techniquement parfait, mais...

C'est autour de ce « mais » que la réforme de l'école devra s'articuler. Il va falloir qu'on mette de côté les intérêts corporatistes, les idées reçues, les projets éducatifs pompeux, le jargon, la bureaucratie, les objectifs nébuleux, les ma-

nuels ennuyeux. Il va falloir que l'on se parle entre quatre yeux.

Il va falloir qu'on se rappelle que l'école est faite pour l'enfant. C'était ça le message des frères éducateurs. Ils ont proposé d'instaurer le titulaires à tous les niveaux, de simplifier les programmes scolaires, de faire « pratiquer » la lecture, l'écriture, la grammaire, l'analyse, la rédaction, de mettre les étudiants en contact avec les sources de la culture littéraire classique, d'enseigner l'histoire de façon plus systématique, d'augmenter le temps passé à l'école, etc.

Ils ont plaidé aussi la décentralisation, la bonification des conventions collectives, le maintien du système confessionnel. Et défendu l'école privée, bien entendu.

Avant d'assister à cette séance des États généraux, j'imaginais qu'on y tiendrait des débats vibrants et passionnés, de tumultueuses assemblées contradictoires autour de cette école qu'on accuse de tous les péchés d'Israël. Mardi, je suis sortie de là un peu perplexe. Car ils est évident que les organismes nationaux vont profiter de cette tribune pour défendre, une fois de plus, leurs intérêts. Mais les pistes évoquées par les frères éducateurs m'ont convaincue qu'il y a encore dans le réseau scolaire le ferment qu'il faut pour réanimer l'école. Il suffira peut-être que l'on redonne leur place aux enseignants. À ceux qui ont encore de la poussière de craie sur les doigts.

Branle-bas de combat à Sillery

Un homme se barricade

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

■ SILLERY — Un homme d'une trentaine d'années, domicilié sur la rue Holland, à Sillery, menaçait hier soir de s'enlever la vie et a déclenché un branle-bas de combat au sein du corps policier municipal.

Barricadé dans sa résidence, l'homme ne détenait aucun otage, selon les informations livrées par la police.

Un important corridor de sécurité a été dressé, sous une pluie battante, par les policiers municipaux qui ont réclamé l'assistance du groupe d'intervention de la Sûreté du Québec.

L'alerte a été donnée un peu après 22 h 30. Au moment de mettre sous presse, aucune information n'était encore disponible sur les motifs qui ont conduit l'homme à annoncer son geste désespéré.

EN BREF

CHANDLER

Léger incendie à l'usine Gaspésia

Un petit incendie survenu à 16 h mardi pendant que des travailleurs s'affairaient à réparer une sous-station électrique a entravé la production de papier pendant plus de 30 heures à l'usine Gaspésia de Chandler, une filiale d'Abitibi-Price. Une étincelle a mis le feu dans le système de ventilation. Les dommages sont essentiellement attribuables à la fumée, mais il a fallu stopper la production des deux machines à papier, parce que l'alimentation électrique des bobineuses a été interrompue. « La fumée a dégagé du carbone, qui s'est déposé sur de l'équipement informatisé. Il faut donc tout nettoyer minutieusement », notait hier soir le directeur de la Gaspésia, Allan Dea, qui s'attendait à une reprise de la production dans le courant de la nuit. L'arrêt a empêché l'usine de produire de 1000 à 1500 tonnes de papier. À près de 800 \$ la tonne, la facture grimpe vite... Aucun des 560 travailleurs de l'usine n'a chômé à cause de l'incident. G.G.

Les enfants de Lebourgneuf auront leur école

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

■ QUÉBEC — Après dix ans d'attente et de refus, les gens du quartier Lebourgneuf, à Québec, auront finalement en septembre 1996 une école primaire de 384 places.

Le ministre de l'Éducation, M. Jean Garon, a confirmé hier soir la construction de l'école, devant plus de 200 parents, enfants, députés et élus municipaux réjouis.

« Cette école constitue une première au Québec en termes de collaboration entre une commission scolaire et une municipalité, puisqu'elle sera intégrée au centre communautaire déjà construit dans le quartier par la ville de Québec », a expliqué le ministre.

Selon le maire de Québec, M. Jean-Paul Allier, c'est ce côté novateur qui a ébranlé les « nobles du ministère de l'Éducation ». M. Allier croit que le ministre aurait refusé comme ses prédécesseurs, si les citoyens avaient demandé une école traditionnelle.

Le coût total du projet est évalué à 3 383 500 \$. La ville de Québec et la commission scolaire de Charlesbourg assumeront 41,7 % du coût, soit 1 414 129 \$. La contribution du ministère sera de 1 969 371 \$. L'école comprendra un gymnase, deux classes de maternelle et 12 classes accueillant les élèves de 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e années. Les autres enfants continueront de fréquenter l'école Saint-Bernard.

Hier soir, plusieurs enfants étaient heureux de dire à monsieur le ministre qu'ils pourraient se rendre à l'école à bicyclette. Faute d'espace à l'éco-



Les enfants du quartier Lebourgneuf étaient bien heureux que le ministre Garon annonce la construction d'une autre école primaire près de chez eux.

le Saint-Bernard, environ 500 enfants doivent être transportés quotidiennement par autobus vers des écoles de Charlesbourg.

Pour le ministre de l'Éducation, la future école permettra de garder les élèves dans leur milieu et favorisera un meilleur contrôle des parents sur les activités de leurs enfants. M. Garon souhaite que les enfants seront heu-

reux dans cette école. Mais aussi, que cette école donnera le goût d'apprendre aux jeunes, et qu'ils apprendront à apprendre.

Le ministre n'a pas voulu préciser hier soir si d'autres écoles seront construites au cours de la prochaine année. « Il y a des projets, mais il reste des choses à confirmer avec des commissions scolaires », a-t-il indiqué au SOLEIL.

PONT-ROUGE

Sordide histoire de sexe

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Dans une des plus sordides affaires d'agression sexuelle sur des enfants, 12 accusations ont été portées contre un individu de Pont-Rouge qui aurait assouvi ses instincts sur les trois filles de sa conjointe.

Une ordonnance de non-publication ayant été réclamée par son avocat, M^{re} Réjean Boutin, peu de choses peuvent être rapportées relativement au début de l'enquête sur cautionnement de l'individu qui s'est déroulée hier. Pour que les trois jeunes victimes ne puissent être identifiées, les médias ne peuvent plus faire mention du nom de l'individu de 37 ans.

Seule la procureure de la couronne, M^{re} Rachel Boivin, a pu faire sa preuve devant le juge André Cartier en appelant à la barre l'enquêteur Michel St-Onge, de la Sûreté du Québec. Celui-ci a expliqué en quoi ont consisté les gestes dégradants auxquels le prévenu aurait contraint les fillettes quand elles étaient âgées de 4 ans et entre 7 et 11 ans, soit de l'automne 1991 à l'été 1994.

Le nombre d'accusations ne correspond pas du tout à celui des gestes reprochés à l'individu. Au contraire puisque, pour certains d'entre eux, la fréquence était plutôt quotidienne.

L'enquête sur cautionnement se poursuivra aujourd'hui par la présentation d'une preuve par M^{re} Boutin.

Pour VENDRE ton AUTO
686-3311

NOËL ET PARTY DES FÊTES "Auberge sur Mer"
3 jours 10 oct. 279\$, 2 jours 14 oct. 239\$
NOËL BEAUCERON
2 jours 7 oct. 219\$
VOYAGES SOLANGE GOULET
626-8966



Séminaire de vente stratégique®

Nouvelle édition 1995-1996

«Augmentez vos ventes»

Roger St-Hilaire

Faites comme 59 000 personnes depuis 23 ans et apprenez comment :

- Conclure vos ventes
- Répondre aux objections des clients
- Justifier vos prix
- Communiquer avec vos clients
- Vendre votre personnalité
- Planifier vos entrevues de vente
- Argumenter et convaincre vos clients
- Profiter davantage de votre temps de vente

Québec 14 et 15 septembre Montréal 18 et 19 septembre

Informez-vous sur nos séminaires de gestion de vente, nos conférences et nos séminaires privés

Inscrivez-vous dès aujourd'hui, les places sont limitées

(418) 626-7498 1 800 463-7246

8880, ave. Trudelle, Charlesbourg (Québec) G1G 5J7 Téléphone (418) 626-6254

Cours de vente Roger St-Hilaire

Regardez l'émission «Le saviez-vous?» le dimanche à T.Q.S. (Québec à 14:30 hres). Surveillez le télé horaire

CLUB DE GOLF

L'ALBATROS
DE SAINT-FOY INC.

Golf en ville

SPECIAL D'AUTOMNE
Voiture gratuite pour 18 trous
(2 x 9 trous) en occ. double

Café de la Gare
maintenant ouvert
Qualité des verts exceptionnelle / Lac de pratique
871-1818

2 options

1 Le spécial du chef à **10.45\$** (tout, tout, tout est compris)

2 Créez votre table d'hôte
30 METS PRINCIPAUX! 9000 COMBINAISONS POSSIBLES!
Ajoutez 3\$ au prix d'une sélection de 30 mets et obtenez un menu week-end tout, tout, tout compris.

Marie Antoinette
OUVERT 24 HEURES

Les Week-ends tout compris

Vendredi de 14h à 21h, samedi et dimanche de 11h à 21h

incluent tout, tout, tout

- Salade à volonté
- Soupe ou jus
- Café ou boisson gazeuse à volonté
- Dessert au choix

BEAUPORT • CHARLESBOURG • L'ANCIENNE LORETTE • LEVIS • QUÉBEC • SAINT-ANNE-DE-BEAUPORT • SAINT-FOY • VANIER

LE QUÉBEC LE CANADA

Le NON se mobilise

QUÉBEC — Les forces du camp du NON vont tenir une importante réunion d'organisation samedi à Drummondville au moment où le PQ et le Bloc seront réunis à Montréal.

La rencontre des fédéralistes se déroulera à huis clos et portera sur l'organisation de la campagne référendaire et les présidents des 125 comtés du Québec seront présents. Le chef du Parti libéral du Québec, Daniel Johnson, y sera bien sûr, mais on compte également sur la présence de la ministre Lucienne Robillard, du président du comité d'organisation du NON, Michel Bélanger, et du chef du parti conservateur, Jean Charest.

Le directeur des communications du PLQ, Richard Vigneault, a confirmé hier la tenue de cette rencontre mais a nié qu'elle ait pour but de secouer la torpeur des forces fédéralistes. Les souverainistes sillonnent le Québec depuis quelques semaines et donnent l'impression de donner le tempo dans cette précampagne.

« Cette réunion figurait au calendrier depuis longtemps. Le samedi est une bonne journée pour réunir les organisateurs et ça n'a rien à voir avec la rencontre du PQ à Montréal », de souligner M. Vigneault, qui minimise ces premières escarmouches. « Ça fait un an qu'on est prêt. »

On ne pouvait toutefois préciser hier l'horaire exact de la journée mais il y aura sans doute conférence de presse des leaders du NON en après-midi et, possiblement, un discours de M. Johnson. D.C.

Chrétien refuse de suivre Guy Bertrand

QUÉBEC (PC) — À quelques jours du début des audiences de la cour supérieure, le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, refuse de suivre l'avocat Guy Bertrand sur le terrain de la contestation du référendum que s'approprie à tenir le gouvernement Parizeau sur la souveraineté du Québec.

La semaine dernière, le chef du camp du NON, Daniel Johnson, tournait aussi le dos à toute démarche judiciaire ou légale visant à empêcher les citoyens de se prononcer sur leur avenir politique par voie de référendum.

Chez les fédéralistes, on semble préférer de beaucoup le processus politique et démocratique à celui des tribunaux pour trancher la question de l'appartenance des Québécois au Canada.

« Je considère que la question centrale est la volonté des Québécois de faire partie du Canada », écrit le premier ministre Chrétien à Me Bertrand.



Lucien Bouchard a été acclamé à son arrivée à Charny, hier soir, où il s'est adressé à ses partisans. Derrière lui, son épouse, Audrey Best.

Un 2e NON serait désastreux

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — Un NON des Québécois au référendum sur la souveraineté aura des « conséquences désastreuses » pour le Québec, averti hier le chef du Bloc québécois.

Au terme d'une réunion de deux jours de son caucus dans le Bas-Saint-Laurent, Lucien Bouchard a levé le voile sur le ton qu'il entend donner à sa campagne référendaire en multipliant les attaques contre le premier ministre Jean Chrétien, lequel est, à ses yeux, le véritable leader du camp du NON.

Selon le chef bloquiste, les Québécois inviteront le premier ministre Chrétien « à finir sa job de bras de 1982 » s'ils disent non une deuxième fois en 15 ans au projet des souverainistes.

« M. Chrétien rêve à tous les soirs d'accroître les pouvoirs d'Ottawa et d'envahir davantage les juridictions du Québec. Il ne fait nul doute que ce sera la première chose qu'il fera si le NON l'emporte », a déclaré M. Bouchard aux journalistes.

En refusant de s'engager sur l'au-

toroute de la souveraineté, les Québécois, a enchaîné M. Bouchard, se trouveraient aussi :

— à donner leur bénédiction à la Constitution canadienne rapatriée unilatéralement en 1982 ;

— à perdre tout rapport de forces qu'ils détenaient jusqu'ici en regard du reste du Canada ;

— à renoncer une fois pour toutes aux revendications historiques formulées par les leaders québécois au cours des 30 dernières années ;

— et à « arracher cette page de l'histoire du Québec où nous avons voulu nous développer comme un peuple ».

« Un NON aura des conséquences désastreuses. Les Québécois auront à vivre une période très difficile de leur vie collective en ce qu'ils auront perdu tout pouvoir politique et auront dit oui au rapatriement de 1982 », a fait valoir le chef bloquiste.

« Je ne peux pas imaginer que nous puissions dire non. Je ne peux pas l'imaginer », a-t-il ajouté.

Cela dit, Lucien Bouchard a affirmé que sa formation politique se métamorphosera en un « véhicule tout-terrain » d'ici à la tenue du référendum.

Le Bloc entend ainsi assurer « sa présence totale » à la Chambre des communes tout en étant « partout » au Québec afin de gagner la bataille référendaire.

Les députés bloquistes voyageront donc continuellement entre Ottawa et les différentes circonscriptions du Québec.

« Le Bloc entend se trouver en face du principal et du véritable leader du camp du NON, c'est-à-dire M. Chrétien, là où il a choisi de livrer son combat référendaire, à la Chambre des communes. Mais en même temps, nous serons ailleurs. Le Bloc sera au fond partout », a déclaré M. Bouchard.

Le chef bloquiste a réitéré qu'il sera lui-même aux Communes « cinq jours sur cinq », à tout le moins à chaque fois que le premier ministre Jean Chrétien y sera.

« Nous voulons débusquer les fédéralistes à la Chambre des communes. Nous voulons les mettre en face de leurs responsabilités en regard de l'offre de partenariat qui est sollicitée et qui sera émise par le gouvernement du Québec au lendemain d'un référendum qui aura réussi. »

Le chef politique le plus populaire au Québec a dit ne pas écarter se rendre dans le reste du Canada y faire un discours ou deux afin d'expliquer les intentions des souverainistes.

Il a toutefois ajouté que sa présence quotidienne à la Chambre des communes lui permettra aussi de s'adresser directement aux Canadiens des autres provinces à ce sujet.

EN BREF

« Maîtres chez nous », LE slogan

Le plus grand slogan au Québec, ce n'est pas un souverainiste qui l'a inventé, mais un fédéraliste, Jean Lesage, et c'était « Maîtres chez nous » et il va résonner très fort partout au Québec dans quelques semaines, a affirmé hier soir le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, qui s'adressait à quelques centaines de partisans réunis à Charny. M. Bouchard a soutenu que le référendum qui s'en vient s'inscrit dans la continuité de la démarche québécoise et rappelé que René Lévesque avait d'abord œuvré dans un parti fédéraliste avant de renoncer à changer le régime fédéral. « Ce n'est pas gênant d'être Maîtres chez nous après avoir tout essayé. Tous les vocables du dictionnaire y ont passé, les fédéralistes en ont fait presque un dogme qu'il n'y aura pas de changement. Ou bien on fait ce que Daniel Johnson (père), Jean Lesage et René Lévesque ont fait ou bien on déchire notre histoire et accepte d'être une province comme l'Île-du-Prince-Édouard » de lancer le tribun. D.C.

Dumont envisage une 2e consultation

Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, n'écarte pas l'hypothèse d'une deuxième consultation publique advenant une proposition d'Ottawa qui ne rencontrerait qu'une portion du partenariat que compte négocier le Québec à l'issue d'un oui au référendum de cet automne. Mais, a-t-il expliqué au cours d'une entrevue accordée hier au quotidien La Tribune, il s'agirait alors d'un « cas extrême ». Bien sûr, a-t-il précisé, la proposition québécoise issue de l'entente du mois de juin entre les trois partis du OUI, le Parti québécois, le Bloc Québécois et l'ADQ, est négociable. C'est pour cela qu'a été prévu un comité d'orientation et de surveillance de la négociation, une « espèce de comité des sages », lequel, selon M. Dumont, pourrait inclure des représentants du NON, et dont le mandat est de voir à ce que le mandat confié au gouvernement soit mené à bon port et en respect de l'entente de juin. (PC)

Fuite hors Québec

Des entreprises établies au Québec et un grand nombre de jeunes quitteraient la province si jamais les Québécois donnaient leur appui au projet de « séparation » du gouvernement péquiste, estime le président du Conseil québécois des gens d'affaires pour le Canada, Pierre Côté. Ce dernier juge aussi que le statu quo constitutionnel au pays est « préférable à la séparation », a-t-il dit hier à Montréal. (PC)

La pluie n'apporte qu'un court répit

Les pompiers de la forêt prient pour que les vents soient pour eux

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

■ QUÉBEC — En dépit des bonnes pluies qui sont tombées dans la journée d'hier en Haute-Mauricie, les pompiers de la forêt continuent leur lutte acharnée pour combattre les incendies monstres qui prévalent tout autour de Parent, en priant pour que les vents de 50 kilomètres prévus pour ce midi ne viennent anéantir tout le travail effectué jusqu'à maintenant.

« C'est juste correct ce qu'on a eu comme pluie », a raconté au SOLEIL le coordonnateur à l'information de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), M. Gérard Lacasse. « C'est un bon coussin pour la journée de jeudi. »

« Il y a bien des choses qui vont se décider sur l'heure du midi », prévenait quant à lui le météorologue Gilbert Fillon, d'Environnement Canada.

Car les sauveteurs, comme les responsables de la sécurité publique, ont le nez rivé sur les cartes de la météo.

Dans la journée d'hier, il est tombé 14 mm de pluie. « En ville, vous annulez votre barbecue ou vous n'allez pas magasiner quand on enregistre deux mm de pluie », compare M. Fillon.

Une bonne ondée qui a satisfait les secouristes mais qui ne durera pas éternellement puisque l'on prévoit des éclaircies en après-midi et un dégagement en fin de soirée.

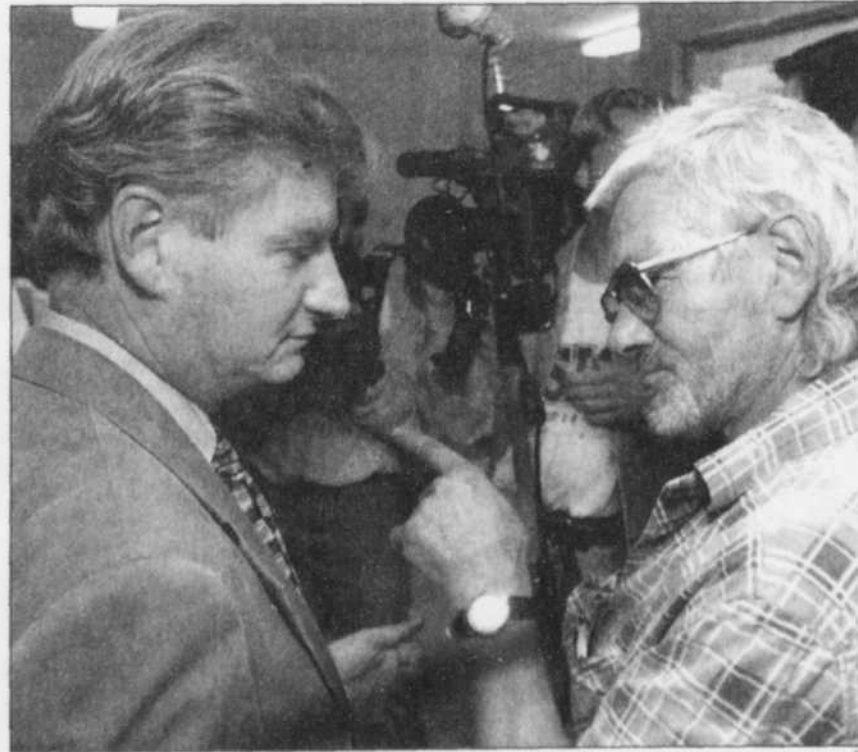
Mais ce qui est inquiétant, c'est la

force et la direction des vents. De 20 kilomètres qu'ils étaient hier en direction sud-ouest, ils devaient progresser jusqu'à 40 kilomètres dans le sens opposé la nuit dernière pour atteindre les 50 kilomètres/heure ce midi. C'est-à-dire en direction du village de Parent.

CERNER LE FEU

Devant cette perspective, la technique utilisée par les pompiers de la forêt n'est guère compliquée, quoique épuisante. Plutôt que d'encercler le village de Parent, une localité cernée par des lacs et rivières, ils ont choisi d'empêcher l'expansion de l'incendie en aménageant un couloir périphérique d'environ 150 kilomètres de circonférence, d'où ils espèrent arrêter l'élan de l'incendie.

Pour ce faire, quelque 140 personnes avec une quinzaine de débusqueuses et cinq tracteurs creusent une tranchée tout autour du feu. On y installe alors des boyaux d'arrosage qu'on alimente



Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a dû faire face hier aux questions des citoyens évacués de Parent.

à partir de pompes.

Douze hélicoptères ont tourbillonné toute la journée dans le secteur alors que les appareils de type CL215 ou CL415 n'ont pu être utilisés en raison du temps qui prévalait.

« Les gens pensent qu'on éteint l'incendie avec ces avions », raconte M. Lacasse. Sans vouloir dénigrer ce travail, il est important de signaler que les gens sur le terrain effectuent une besogne colossale. Ce sont eux

qui vont empêcher l'incendie de progresser. »

PATIENCE

Les quelque 500 citoyens de Parent, évacués lundi, devront patienter pendant au moins 48 heures encore avant de savoir s'ils pourront regagner leur domicile.

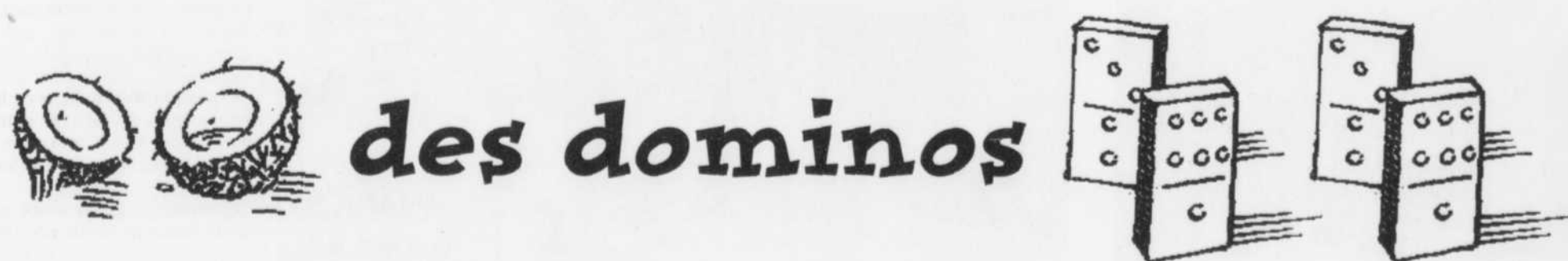
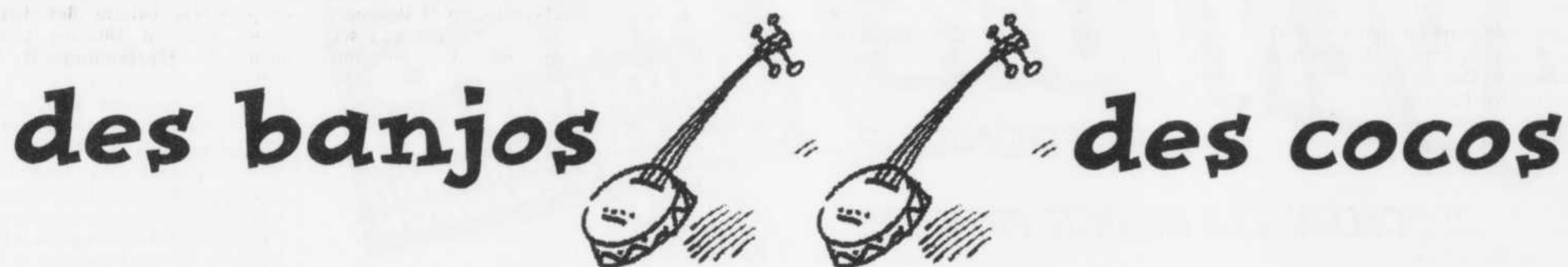
« On attend de connaître la progression de l'incendie et d'évaluer les risques pour la santé si permission est accordée de regagner les lieux. Si les vents soufflent très fort en direction de Parent et qu'ils peuvent incommoder sérieusement les gens qui s'y trouvent, même lorsque l'incendie sera sous contrôle, il vaut mieux attendre », a expliqué au SOLEIL le directeur adjoint de la sécurité civile en Mauricie, M. Gilles Bédard.

Ce dernier coordonne à La Tuque les opérations de secours.

À Mont-Laurier, au cours d'une assemblée d'information au profit des évacués de Parent, le ministre de la Sécurité publique, M. Serge Ménard, a déclaré qu'il proposera au conseil des ministres l'adoption d'un programme d'indemnisation à l'intention des citoyens, des organismes et des municipalités afin de les aider à défrayer les coûts reliés à l'évacuation.

Ce programme sera présenté une fois le sinistre terminé et touchera les dépenses qui ne sont pas remboursées par les compagnies d'assurances.

À force d'acheter des bo



...

Contrats militaires: Québec veut sa part

VINCENT MARISSAL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le ministre de l'Industrie et du Commerce Daniel Paillé accuse le gouvernement fédéral de ne laisser que des miettes au Québec dans l'attribution de ses récents contrats militaires.

M. Paillé, qui était accompagné de la ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Louise Beaudoin, a réagi hier aux contrats octroyés la semaine dernière par le ministère de la Défense nationale.

Selon le ministre Paillé, « il est inacceptable » que le Québec ne récolte que 100 millions \$ de retombées sur des contrats d'une valeur totale de 2,4 milliards \$.

Il a envoyé hier une lettre à son homologue fédéral, John Manley, lui demandant de faire en sorte que les sous-contrats de haute-technologie soit accordés de préférence au Québec, qui possède une industrie militaire mondialement reconnue.

Le ministre de la Défense, David Collette, a annoncé la semaine dernière une première tranche des contrats de fabrication et de réparation de véhicules militaires.

Lusine GM, de London en Ontario, a hérité d'une commande de fabrication de blindés d'une valeur de 800 millions \$.

Le Nouveau-Brunswick et le Québec se partagent des contrats de réparation de 100 et 300 millions \$ respectivement.

ANORMAL

Le hic, affirme Daniel Paillé, c'est qu'il ne restera que 100 millions \$ au Québec puisque les deux tiers des pièces seront vraisemblablement achetées ailleurs.

« On (Ottawa) investit en Ontario pour la nouvelle technologie et au Québec on va se contenter de « repatcher » des vieux véhicules militaires, dénonce M. Paillé. Ce que je demande au fédéral, c'est de faire en sorte que l'attribution des sous-contrats de technologie se fasse au Québec où on a une industrie militaire très forte. »

Le ministre trouve inacceptable qu'Ottawa laisse GM dépenser les impôts des Canadiens aux États-Unis, où seront fabriqués les équipe-



Le ministre Daniel Paillé blâme encore Ottawa.

ments technologiques des nouveaux véhicules. « On demande que toute l'« intelligence » de ces véhicules soit faite au Canada, de préférence au Québec, là où on paye nos impôts, dit-il. Ça m'apparaît anormal que nos impôts puissent être transférés à une industrie des États-Unis. »

L'industrie québécoise est tout à fait en mesure de produire les systèmes de visibilité, de détection, d'éclairage ainsi que les tourelles de tir des nouveaux blindés fabriqués en Ontario, reprend-il.

À LA MERCI DE GM

À ce sujet, le ministre Collette a clairement indiqué qu'il laissera GM décider seule de l'attribution des sous-contrats.

La ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Louise Beaudoin, est répartie en guerre contre les inéquités d'Ottawa. Mme Beaudoin affirme que le Québec reçoit toujours beaucoup moins que sa part avec les contrats de la Défense, et ce, malgré une industrie militaire extrêmement performante.

« Rappelez-vous que le Collège militaire de Saint-Jean et le commandement francophone de la base de Saint-Hubert ont été fermés et les hélicoptères qui ont été abandonnés sans contrepartie... Je pense que l'on peut vraiment dire de coup du fédéralisme dans ce dossier-là », conclut-elle.

AIDE SOCIALE EN ONTARIO

Délation, visites à domicile et restrictions pour économiser 100 millions \$

■ TORONTO (PC) — Le gouvernement conservateur de Mike Harris en Ontario encouragera la délation pour lutter contre la fraude dans l'aide sociale; il restaurera les visites à domicile, comme celles que faisaient les « boubous-macoutes » au Québec et il resserrera les critères d'admissibilité pour les adolescents et les chefs de familles monoparentales, dans le cadre de nouveaux changements à l'aide sociale annoncés hier à Queen's Park.

Le gouvernement Harris entend également restreindre les allocations de logement pour les assistés sociaux, prolonger le délai d'obtention du premier chèque d'aide sociale et améliorer les échanges de renseignements avec d'autres provinces — comme le Québec et la Colombie-Britannique — dans le but d'éliminer les paiements versés en double.

Grâce à ces mesures, l'Ontario épargnera quelque 100 millions \$ cette année, a promis hier le ministre des Services sociaux et communautaires, M. David Tsubouchi.

L'opposition a qualifié ces mesures de réactionnaires, punitives et possiblement inconstitutionnelles dans certains cas. Au terme d'une réunion de cabinet, où son projet a été approuvé, le ministre Tsubouchi a annoncé l'installation à travers la province d'une ligne téléphonique sans frais pour ceux qui voudraient signaler des cas possibles de fraude dans l'aide sociale.

DÉLATION PUBLICISÉE

Selon lui, la délation — qui sera encouragée dans le cadre d'une campagne de publicité — rapportera 25 millions \$ au gouvernement.

M. Tsubouchi changera également les règles de cohabitation pour les assistés sociaux, des règles qui affectent surtout les mères de familles monoparentales.

Auparavant, les chefs de familles monoparentales pouvaient cohabiter avec une personne de sexe opposé pendant trois ans avant que le gouvernement ne les considère conjoints de fait et leur demande de mettre leurs revenus en commun.

En vertu des nouvelles règles qui s'appliqueront à compter d'octobre, le gouvernement présumera qu'ils vivront en union de fait dès qu'ils auront un domicile commun, des biens en commun et partageront une carte de crédit ou des comptes bancaires conjoints. Ce critère s'appellera « l'interdépendance financière ».

Dans son communiqué, le gouvernement écrit qu'un agent d'aide sociale pourra également vérifier auprès des membres de la collectivité pour voir si les assistés sociaux sur lesquels ils font enquête sont reconnus comme conjoints de fait.

Selon l'ex-ministre Silipo, cette nouvelle façon de statuer sur l'existence ou non d'une union de fait pourrait être considérée inconstitutionnelle parce qu'elle crée une nouvelle catégorie de conjoint de fait.

Au Québec, une tentative similaire de s'immiscer dans la vie privée des assistés sociaux avait suscité un tollé dans les années 80, surtout de la part de groupes de femmes.

Quoi qu'il en soit, cette règle rapporterait 20 millions \$. Un autre changement payant — il rapporterait 25 millions \$ — est la conclusion de nouvelles ententes avec Ottawa et d'autres provinces pour l'échange électronique de renseignements sur les assistés sociaux.

Quant aux allocations de logement, elles seront modifiées pour « correspondre aux coûts réels » du logement, ce qui permettra une économie de 21 millions \$. Finalement, le gouvernement fixera à trois mois plutôt qu'un mois le délai avant lequel un chômeur ayant quitté son emploi ou ayant été congédié pour un motif valable pourra réclamer l'assistance sociale. Économie: deux millions \$.

Le gouvernement a également annoncé qu'une équipe spéciale serait créée pour combattre la fraude. De plus, les visites à domicile seront une des conditions à remplir pour recevoir de l'aide sociale.



Mike Harris

EN BREF

Quatre-Saisons poursuivi

Les policiers de Chambly ont déposé une poursuite de quelque 840 000 \$ contre le réseau de télévision Quatre-Saisons ainsi que le propriétaire du réseau, la firme CFCF. La poursuite reproche au réseau d'être allé trop loin et de s'être livré à des « affirmations et insinuations globales et sans nuance » lors de l'opération menée par la Sûreté du Québec en septembre 1994 et au cours de laquelle tous les policiers de Chambly avaient été mis sous arrêt. Ces commentaires ont, selon la requête, discrédité « l'intégrité, la moralité et la compétence de la totalité des policiers de Chambly ». Mais la SQ a fait chou blanc, toute cette affaire n'ayant entraîné aucune mise en accusation sérieuse. (PC)

Rien de réglé à Bordeaux

Après une escalade de la violence de la part des détenus, la prison de Bordeaux pourrait être témoin d'une escalade des moyens de pression de la part des gardiens dès aujourd'hui. Les 400 gardiens avaient menacé d'appliquer des moyens de pression et de faire une grève du zèle dès minuit hier soir si les mesures de sécurité n'étaient pas renforcées à Bordeaux. Au moment de mettre sous presse, les discussions étaient toujours en cours entre des membres de l'exécutif syndical et la direction de Bordeaux. (PC)

Les villes-centres veulent leur part

L'agenda politique du gouvernement du Québec est propice à l'avènement d'un nouveau partage des ressources financières au profit des villes-centres, a dit hier le maire de Sherbrooke, Jean Perrault, à l'issue d'une rencontre avec ses homologues de Hull, Montréal, Québec, Chicoutimi et Trois-Rivières. Vendredi, M. Perrault et le maire de Québec, Jean-Paul Lallier, iront défendre les intérêts des villes-centres lors de la première des quatre rencontres prévues par le ministre des Affaires municipales Guy Chevrette. M. Lallier cite en exemple les dernières Médévales qui, selon lui, ont coûté 300 000 \$ à la Ville de Québec, et seuls les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont mis des sous dans leur gousset.

AVENTURE

ELECTRONIQUE

CÉLÈBRE LA GRANDE PREMIÈRE

Windows 95

PROMOTIONS VALABLES POUR 4 JOURS SEULEMENT ▶ DÈS AUJOURD'HUI

RECEVEZ

350\$

EN COUPONS POUR ACHATS FUTURS.

À l'achat de Windows 95

GRATUIT 40 HEURES SUR INTERNET

À l'achat de Windows 95 et du logiciel Net-Router

150\$

EN LOCATION DE FILMS VIDÉO

À l'achat de Windows 95

GRATUIT* TÉLÉPHONE CELLULAIRE D'UNE VALEUR DE \$500 "DATA CAPABLE"

* À l'achat de Windows 95 et à l'activation pour 12 mois sur CANTEL chez AVENTURE. Dans les supermagasins seulement.

Dans la plus pure tradition de l'art

L'équilibre parfait du design classique où l'audace et la rigueur du style se côtoient pour créer une ambiance unique digne des décors les plus somptueux.

CUISINES

André Julien

DESIGN

L'ÉLÉGANCE DE LA DISTINCTION

DEPUIS 18 ANS *André Julien* À VOTRE SERVICE

Pendant les mois d'août et septembre, à l'achat d'une cuisine signée André Julien, vous obtenez des points pouvant être échangés pour des appareils électroménagers sélectionnés.

En plus, en visitant notre salle de montre située au 137, Rang 2, à Deschambault du 25 juin au 30 septembre, vous méritez une chance de gagner l'un des bons d'achat d'une valeur de 50 \$ à 250 \$, échangeables dans une boutique Stokes.*

Tous les détails disponibles à notre salle de montre.

***Gracieuseté des boutiques**

HEURES D'OUVERTURE:

Lundi, mardi, merc. De 9h à 17h

Jeudi et vendredi De 9h à 21h

SAMEDI De 10h à 16h

En collaboration avec:

♦♦♦♦♦

MIELE

♦♦♦♦♦

AMANA

♦♦♦♦♦

JENN-AIR

♦♦♦♦♦

FRIGIDAIRE

♦♦♦♦♦

BOSCH

♦♦♦♦♦

et

R. LÉVESQUE INC.

3000, ch. Royal Giffard (Québec)

Tél.: (418) 663-4605

♦♦♦♦♦

ur

lique-
t pré-
qu'ils
com-
u des
appel-

t écrit
nt vé-
pour
s font
e fait.
façon
on de
nnelle



ayant
onclu-
d'au-
ue de

seront
réels »
nie de
t fixe-
avant
loi ou
ourra
deux

u'une
tre la
nt une
l'aide

S

y ont
e de
re le
aisons
eau, la
che au
s'être
sinua-
ors de
té du
et au
ers de
arrêt.
la re-
mora-
té des
SQ a
affaire
en ac-

a

violén-
us, la
aurait
es mo-
s gar-
0 gar-
er des
re une
soir si
nt pas
oment
discus-
entre
ical et

es
rt

verne-
pice à
u par-
res au
hier le
rrault,
es ho-
ébec,
endre-
ébec,
re les
de la
es pré-
es mu-
lier ci-
diéva-
000\$ à
ouver-
va ont

... je l'ai eue, ma Geo.



Geo Métro



Chaque achat vous conduit vers une GM neuve.

Futée la Carte VISA* GM. Non seulement c'est la

seule VISA au Canada sans frais annuels, mais chaque

fois que vous l'utilisez, vous obtenez une prime

de 5 % sur chaque dollar dépensé, applicable à

l'acquisition ou la location de votre prochain

véhicule GM neuf, que ce soit une voiture, un camion ou une fourgonnette. Si vous n'avez pas

encore votre Carte GM, composez vite le 1 800 461-3279†. **CLIC CLIC. VROUM VROUM.**

CHEVROLET • GEO • OLDSMOBILE • CADILLAC • PONTIAC • BUICK • CAMION GMC • SATURN • SAAB • ISUZU

Jusqu'à concurrence de 500\$ par année par titulaire de La Carte ou de 3500\$ sur sept ans.

Les règles du Programme de La Carte GM s'appliquent.

*Banque TD et GM, usagers agréés des marques. †Sur approbation de crédit.

Le mouvement pour une loi antigang gagne Québec

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le mouvement en faveur d'une loi antigang s'amplifie au Québec. Après Montréal, des citoyens de la capitale réclament à leur tour l'adoption d'une législation conférant des pouvoirs étendus aux policiers luttant contre les groupes de motards criminalisés.

L'attentat à la bombe qui a récemment coûté la vie au jeune Daniel Desrochers, une innocente victime montréalaise de la guerre que se livrent Hell's Angels et Rock Machine, a suscité un sentiment général de dégoût et de réprobation.

À Québec, où un attentat similaire a failli tuer un bambin de 18 mois en mars, plusieurs personnes ont signé ces derniers jours une pétition réclamant un projet de loi antigang.

L'idée de cette pétition, dont on retrouve des copies au CLSC Basse-Ville et à la bibliothèque Gabrielle-Roy, est de Danièle Favreau, une résidente du quartier Saint-Sauveur, qui se décrit comme « une femme ordinaire ».

Pour Mme Favreau, qui milite en faveur de la création d'un ministère de l'Enfance, il devient urgent que les citoyens manifestent

leur volonté de vivre à l'abri des bombes. Elle dit frémir au souvenir de l'explosion survenue le 14 mars rue Saint-Vallier Ouest.

Le souffle de la déflagration avait projeté le marchepied d'un pick-up dans la chambre d'un bébé habitant près de chez elle. Le conducteur du véhicule visé par l'engin explosif a subi de graves blessures à un mollet.

« Cet attentat aurait pu avoir des conséquences tragiques pour l'enfant. Tout le quartier a été ébranlé par cette histoire. Et là, il y a cette bombe à Montréal qui a tué un enfant de 11 ans. Allons-nous abandonner nos rues aux groupes de motards? »

Mme Favreau, mère d'un garçonnet de cinq ans, affirme que plusieurs citoyens de Saint-Roch et Saint-Sauveur craignent que la basse-ville soit le théâtre de nouveaux régle-

ments de comptes entre bandes rivales. C'est ce qui l'a décidée à lancer sa pétition, dans la foulée de celle que font déjà circuler, à Montréal, deux résidentes d'Hochelaga-Maisonneuve.

Elle espère que ces initiatives se multiplieront et parviendront à convaincre le ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, de la pertinence d'une loi antigang. « On ne peut pas rester les bras croisés à attendre une autre bombe », dit-elle.

Cette semaine, les députés péquistes sont apparus divisés sur cette question. Alors que la ministre de l'Emploi, Louise Harel, soutient le projet, son collègue de la Sécurité publique, Serge Ménard, s'est montré sceptique, parlant de « fausse solution ».

Avec une loi antigang, le fardeau de la preuve se trouve renversé. Il appartient alors à l'accusé de prouver qu'il n'est pas un trafiquant de drogue et qu'il n'a pas blanchi les profits provenant de son activité criminelle. Une telle loi faciliterait le travail des policiers, mais pourrait conduire à des abus au regard de la Charte des droits et libertés, croit-on généralement.



Mme Danièle Favreau est à l'origine de la pétition pour une loi antigang, qui circule maintenant à Québec.

EN BREF

AFFAIRE BARNABÉ

L'appel des policiers reporté

L'audition de la demande d'appel des quatre policiers de la CUM condamnés dans l'affaire Barnabé, a de nouveau été reportée, hier, vers la fin de septembre. Les avocats des policiers veulent en appeler du verdict de culpabilité rendu le 26 juin par un jury. Ils soutiennent que le juge de première instance, Benjamin Greenberg, a mal instruit le jury quant à la définition de voies de fait causant des lésions corporelles. Ils reprochent également à la Couronne d'avoir plaidé de façon irrégulière et théâtrale et s'en prennent à Sophie Bourque, l'avocate de la policière acquittée, Manon Cadotte, qui aurait dévoilé des secrets professionnels au cours du procès. (PC)

ROISIÈRE EN CATAMARAN
Famille Dufour II

Prenez une journée pour découvrir le majestueux fleuve Saint-Laurent et la réputée rivière Saguenay jusqu'à Cap-Trinité, leurs légendes et leurs histoires...

Croisière de l'Isle-aux-Coudres
incluant le dîner, le service et les taxes
139\$ par personne

Croisière de Québec
incluant les 3 repas, le service et les taxes
179\$ par personne

Demandez nos forfaits-séjour
1-800-463-5250

FAMILLE DUFOUR
La villégiature par excellence!

MannEquin
la mode que vous aimez porter

SUPER SOLDES D'ÉTÉ
Régina vous offre

une dernière chance!
Collection printemps-été 95 à

70% et plus

Groupes de:
• Jupes • Pantalons • Vestons • Camisoles
• T-shirts • Chemises

Réduits de
29\$ à 59\$
Cour. jusqu'à 335\$

Nouveautés automnales
Déjà un tel choix que vous voudrez profiter de notre **PLAN MISE DE CÔTÉ**

Toutes taxes incluses dans nos prix, toutes ventes finales.

PLACE DE LA CITÉ
2600, boul. Laurier, Ste-Foy

OUVERT LE DIMANCHE
de 12h à 17h

SINGER SINGER SINGER SINGER SINGER

L'ÉVÉNEMENT

SINGER

À EXPO QUÉBEC

SINGER FM 22
Caractéristiques:
• 22 fonctions de points
• Bras libre commode
• Système d'enfilage facile
• Poignée de transport incorporée
• Boutonniers incorporés
• Canette à plat à l'avant
• Contrôle de vitesse variable
• Jeu complet d'accessoires et manuel d'instructions
• Boîtier léger
• Mouvement rotatif doux
• Extra large point zigzag
• Trois positions d'aiguilles
• Auto-débrayage du bobineur
298\$

SINGER FM 17
Caractéristiques:
• 17 fonctions de points
• Bras libre
• Système d'enfilage rapide
• Poignée incorporée
• Dispositif à boutonnières incorporé
• Canette à plat
• Commande électronique de vitesse
• Jeu complet d'accessoires et manuel d'instructions
• Boîtier léger
• Mouvement rotatif doux
• Extra large zigzag
• Trois positions d'aiguilles
• Auto-arrêt du bobinage de canette
• Levier auto-enfileur
• Débrayage Touch & Wind du volant
• Déroulement horizontal du fil
198\$

SINGER FM22 + meuble #238
498\$
• 10 points véritables, incluant des points extensibles
• 22 fonctions de points

SINGER 14 U 354
avec différentiel
• Surjeteuse 1300 points-minute
• Couteau raseur incorporé
• Plaqué pour ourlet roulotté et fil inclus
• Bras libre
• Capacité de 3 à 4 fils
• Garantie de 5 ans
498\$

SINGER 4622
388\$
• Commande électronique de vitesse à circuits intégrés maintenant une vitesse uniforme peu importe l'épaisseur du tissu
• Capacité de 24 points, comprenant points droits, extensibles, zigzag, monogrammes, broderie en plus des points de fantaisie incorporés.

SINGER 9224
• Coud 36 points
• Enfilage 6 secondes
• Enfilage horizontal dissimulé
• Grand affichage digital DEL
• Bras libre à position avant
• Enfileur incorporé
• Commande électronique de vitesse
• Boutonnière 1-étape avec équilibrage
• Bobinage sur place «EXCLUSIF»
698\$

Appareil de pressage Magic Steam Press™
378\$
Cartes majeures de crédit acceptées

SINGER
CONCESSIONNAIRE APPROUVÉ

Présent à Expo Québec au pavillon du Commerce

Échanges acceptés. Mise de côté

AUSSI DISPONIBLES DANS LES MAGASINS SUIVANTS jusqu'au 27 août 1995

PLACE LAURIER 2700, boul. Laurier, entrée 4-A (près de la Pharmacie Brunet, 1er plancher) 651-4021	PLACE FLEUR DE LYS 550, boul. Hamel, entrée # 12 529-9551	CARREFOUR BEAUPORT Entrée Zellers 660-2677	CARREFOUR NEUFCHÂTEL 4605, de l'Auvergne 843-6711	GALERIES DU VIEUX-FORT Boul. de la Rive-Sud, Lévis 838-0703
--	--	---	--	--

SINGER SINGER SINGER SINGER SINGER

L'impartialité de la Commission des transports du Québec mise en doute

GILBERT LEDUC
Le Soleil

■ QUÉBEC — Président et principal actionnaire de La Tournée du Québec, une entreprise de Bernières-Saint-Nicolas spécialisée dans le transport de touristes par autobus, André Roy soulève des doutes sur l'impartialité de la Commission des transports du Québec (CTQ) qui vient de lui retirer ses deux permis.

Contraint de cesser ses activités et pendant du même coup son seul gagne-pain, André Roy remet publiquement en question l'impartialité de la vice-présidente de la CTQ, Me Lise Lambert, qui, jadis, représentait les intérêts d'entreprises de transport de touristes concurrentes à celle de M. Roy.

En juillet 1976, Me Lambert était l'avocate de Visite touristique de Québec et de Les Tours du Vieux Québec qui avaient vainement tenté d'obtenir l'annulation du permis de M. Roy.

Or, le 25 juillet, Me Lambert, maintenant vice-présidente à la CTQ, rejetait la requête déposée par La Tournée du Québec pour réviser la décision du commissaire Jean-Yves Laurin de la CTQ qui, le 24 mai, révoquait les deux permis de l'entreprise de la Rive-Sud de Québec pour la punir des condamna-

tions prononcées contre elle et des amendes non payées.

À une autre occasion, en mars 1991, Me Lambert avait rejeté une demande de La Tournée du Québec pour l'obtention d'un nouveau permis lui permettant d'agrandir son territoire de cueillette de touristes.

RECOURS POSSIBLES

À la CTQ, le président, Me Louis Gravel, et la vice-présidente, Lise Lambert, réfutent les allégations de M. Roy.

Ils disent ne pas comprendre pourquoi les récriminations de M. Roy se retrouvent sur la place publique alors qu'il possédait tous les recours pour demander la récusation d'un commissaire dont il pouvait douter de l'impartialité.

Les dirigeants de la CTQ affirment que M. Roy n'a jamais déposé de re-

quête en récusation devant la CTQ pour obliger la vice-présidente ou un autre commissaire à ne pas entendre l'une de ses causes. Il n'a pas, non plus, présenté d'action devant les tribunaux supérieurs pour faire tomber une décision de la CTQ qui aurait été, selon lui, entachée de partialité.

De son côté, André Roy estime qu'un recours devant la cour supérieure ou la cour d'appel lui coûterait trop cher. Quant à la requête en récusation, il la juge inutile puisqu'il est impossible de connaître à l'avance le nom du commissaire qui entendra une cause. Ce n'est qu'à l'ouverture de l'audience que les parties apprennent son nom.

« À ce moment-là, vous êtes prêts à défendre votre cause, vos témoins sont sur place, votre avocat aussi. Une re-

quête en récusation signifie alors une remise de la cause à deux ou trois mois plus tard et des frais supplémentaires pour les services juridiques et le paiement des dédommagements pour les témoins », explique M. Roy.

À la CTQ, on reconnaît les « inconvénients » de ne pas communiquer à l'avance le nom du commissaire, mais c'est le prix à payer pour éviter les tentatives d'intervention malveillante.

En 1993, la CTQ adoptait un code de déontologie dans lequel on peut lire, au sujet de la notion d'impartialité, « que le membre de la Commission se récusait devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ».

Me Lise Lambert explique qu'à son arrivée à la CTQ, en 1982, elle a refusé de siéger dans les causes impliquant d'an-

ciens clients. Par la suite, en raison du dérèglement dans le secteur du camionnage, le nombre de commissaires a chuté de 14 à neuf, ce qui signifiait une surcharge de travail pour les commissaires demeurant en poste.

En entrevue, Me Lambert dit qu'elle ne siégerait « pratiquement jamais » s'il fallait qu'elle se récusât à chaque fois que quelqu'un pour qui ou contre qui elle a plaidé se présente devant elle.

« La CTQ est un petit tribunal administratif spécialisé devant lequel défile une petite quantité de justiciables, environ 25 à Québec », explique Me Lambert en précisant que les clients qu'elle représentait en 1976 dans la cause contre l'entreprise de M. Roy ne sont plus les propriétaires des firmes de transport en question.

Nous sommes le concessionnaire

LE PLUS GROS

parce que nous sommes le moins cher!

No 1 pour tout l'est du Québec.
Personne ne vend autant.

EXCLUSIF

COMMENCEZ À PAYER L'AN PROCHAIN*

COLT 1995



AVANT LE
31 AOÛT

* Offre applicable
sur tous nos
modèles

NEON 1995



INTREPID 1995



VENTE DU
CHRYSLER

CHEZ NOUS
LE MEILLEUR PRIX ET ENCORE PLUS!
Gratuit: vidange d'huile à vie plus jusqu'à
1000\$ de rabais additionnel grâce à nos
"gratteux chanceux"
Un gagnant à tout coup!

Cette promotion est basée sur un financement par une institution bancaire reconnue par le concessionnaire. Sous réserve de l'approbation du service de crédit. Le véhicule doit être livré avant le 31 août 1995.

Plus de 100 employés à votre service

UN SEUL
ENDROIT



LA MAISON CHRYSLER
de Charlesbourg

5070, boul. du Jardin, Charlesbourg 622-4700

Parmi les bons côtés du retour à l'école, nos...

PRIX CHOC

de la rentrée

Jusqu'au 2 septembre 1995

34% de rabais

YAMAHA

Modèle E-108

PIANO DROIT

42 1/2 pouces de hauteur

noir lustré

Courant : 4999 \$

PRIX SPÉCIAL

3295 \$

Ouvert dimanche de midi à 17h

MUSIQUE Z

BEAUDOIN

* Sous réserve de l'approbation du service du crédit.

123,66\$
par mois
taxes incluses
basé sur 36 mois

17, rue Desjardins,
Lévis
833-2141

Futon
4 Saisons

VENTE anniversaire

Dépôt de lits escamotables
B.O.F.F. Inc.



Votre fabricant de Québec
Plaza Laval
2750, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec)
650-1225

Nombreux spéciaux en magasin

10% à 50%
de rabais sur
futon + bases
+ housses

La rentrée avec Sony

Ce téléphone sans fil Sony à 10 fréquences est
doté du dispositif réducteur de bruit
"ProSound". Durée de pile prolongée, alarme
indiquant le bon de portée. Peut être fixé
au mur.

119

SFP73

Chez Sony nous ne sommes jamais à court de
bonnes idées! Voici un téléphone sans fil à 10
fréquences combiné avec un radio-réveil AM/FM.
Réducteur de bruit "ProSound". Réglage pour
avancer/reculer l'heure, affichage de la date, pro-
grammation jumelée du réveil.

199

SC7100

Tout étudiant devrait en avoir une! Radiocassette
AM/FM stéréo de Sony avec lecteur 1 bit de disques
compacts, platines à cassettes jumelées, double
haute vitesse, Mega Bass, correcteur graphique à
trois bandes, télécommande et enceintes
acoustiques détachables.

299

CR750

Maison Sony

On vous en mettra plein la vue!

Carrefour Vanier

439, rue Soumande, 686-7669



Vous n'arriverez plus en retard à l'école avec ce
radio-réveil AM/FM avec programmation
jumelée pour le réveil, minuterie sommeil,
affichage LED de couleur rouge et
alimentation de réserve.
Noir ou blanc.

24⁹⁵

ICRC280

Ce magnétophone à microcassette Sony est
idéel pour enregistrer vos cours ou vos
commentaires. Dispositif VOR pour mise en
marche au son de la voix. Lecture rapide, arrêt
automatique.

59⁹⁵

MS27V



10 fréquences



Parizeau fait plusieurs nominations « stratégiques » avant d'aller à Terre-Neuve

■ QUÉBEC (PC) — Le premier ministre Jacques Parizeau a annoncé, hier, la nomination des cinq personnes qui figureront sur la liste des membres pour la constitution d'un tribunal d'arbitrage prévu au mécanisme de règlement des différends de l'Accord sur le commerce intérieur canadien.

Il s'agit de Claude Castonguay, vice-président du conseil Banque Laurentienne du Canada; Me Jacques Laurent, associé principal chez Guy et Gilbert, avocats; Pierre Lundahl, président de SNC-Lavalin Environnement; Nyeol Pageau-Goyette, présidente du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Québec, et Yves Séguin, ex-ministre du Revenu dans le gouvernement Bourassa, aujourd'hui délégué aux Affaires canadiennes de la Compagnie générale des eaux.

« J'ai pensé qu'il pourrait être intéressant d'indiquer notre bonne volonté de régler un certain nombre de questions commerciales, a expliqué hier le premier ministre avant son dé-

part pour la conférence des premiers ministres provinciaux, qui débute ce matin à Terre-Neuve. La nouvelle entente sur le commerce intérieur canadien, conclue entre les provinces, est entrée en vigueur le 1er juillet.

« Un irritant assez prononcé existait en Ontario à l'égard d'une décision prise par le gouvernement libéral du Québec, et qu'on nous demandait de corriger depuis assez longtemps. Il est prévu également qu'en vertu de cette entente, chacun des participants nomme cinq arbitres membres des panels d'arbitrage sur les différends commerciaux ».

Le Québec est la première province à avoir nommé ses cinq arbitres.

RENÉ MARLEAU NOMMÉ À WASHINGTON

Par ailleurs, un ancien collaborateur du premier ministre Jacques Parizeau a été nommé à un poste stratégique dans le réseau des délégations du Québec.

Le ministre des Affaires internationales, Bernard Landry, doit annoncer, dans les prochains jours, la nomination de M. René Marleau comme conseiller spécial à Washington ayant pour mandat de préparer le terrain à une éventuelle reconnaissance d'un Québec indépendant par la plus importante puissance de la planète, les États-Unis.

Son retour à la vie professionnelle est relié indirectement au départ abrupt du journaliste Pierre Nadeau comme délégué du Québec à Boston, obligeant le ministre Landry à le remplacer par Mme Anne Légaré, conseillère du Québec à Washington, fon-

ction qu'occupera M. Marleau, du 1er septembre jusqu'en mars 1996.

Par ailleurs, en dépit du mandat de M. Marleau, Québec cherche à éviter tout conflit avec le gouvernement fédéral. Ainsi, le gouvernement du Québec a décidé de louer un appartement-hôtel pour M. Marleau à New York, en plus d'un autre appartement de fonction à Washington. Ce qui devrait coûter quelques milliers de dollars américains par mois. Les règles de la diplomatie canadienne, qui ne souffre pas d'une représentation autre que fédérale dans la capitale américaine, obligent le représentant du Québec à Washington à retourner tous les week-ends à New York.

À sa retraite, à la fin des années 80, M. Marleau a poursuivi ses activités dans le milieu diplomatique à Montréal en devenant conseiller de M. Parizeau pour les affaires américaines. Il a travaillé jusqu'aux élections de 1994 sans être rémunéré.

La Croix-Rouge achetait du sang de prisonniers américains

TORONTO (PC) — Le sang vendu pendant près d'un an, en 1983-84, par les Laboratoires Connaught à la Croix-Rouge, était celui de détenus de quatre prisons de Louisiane et d'une cinquième de l'Arkansas, selon des documents déposés hier à la Commission Krever.

La commission tente de faire la lumière sur la contamination, par le virus du sida ou de l'hépatite C, de milliers de Canadiens par des produits sanguins au cours des années 1980.

On ignore si du sang contaminé par le virus du sida a pu être prélevé à ce moment chez des prisonniers américains — il n'existait alors aucun test de dépistage du VIH. Mais on s'est aperçu par la suite que le taux de présence du VIH était plus élevé dans les pénitenciers — en raison de relations sexuelles non protégées et de l'utilisation de drogues intraveineuses.

Le sang des prisonniers s'est retrouvé chez les hémophiles canadiens par l'entremise d'un produit dérivé, le facteur coagulant, qui stoppe les hémorragies chez ces malades. Au moins 400 hémophiles sont morts du sida ou de l'hépatite jusqu'à maintenant.

La commission a appris au printemps que du sang distribué par la Croix-Rouge venait de détenus de la prison de Grady, en Arkansas. Mais on ignorait jusqu'ici que quatre autres pénitenciers avaient approvisionné les Laboratoires Connaught.

La société torontoise achetait elle-même du courtier montréalais en produits sanguins Cryosan, qui l'obtenait de la firme Community Plasma Centre, de la Louisiane.

Un porte-parole de Connaught, Anthony Magnin, a dit que la société n'a appris la provenance du sang que 10 mois après le premier approvisionnement, en 1983, par un rapport de la Food and Drug Administration.

Le porte-parole de la Croix-Rouge, Ken Mews, a indiqué hier que l'agence avait rompu tous ses liens avec Connaught lorsqu'elle a appris que du sang provenait de prisonniers américains.

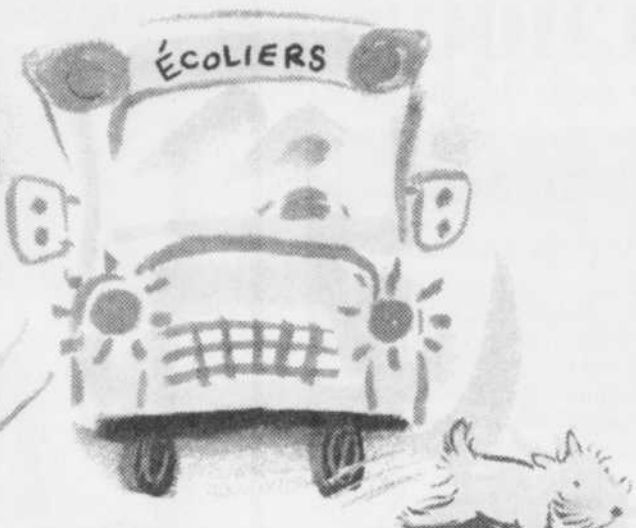
EN BREF

Les jeunes médecins résidents débrayeront mardi

Les jeunes médecins résidents, qui refusent de faire seuls les frais des compressions assénées au réseau de la santé, ont voté massivement hier en faveur de la tenue d'une journée d'étude provinciale mardi prochain. Ils en ont contre une proposition, à l'étude par les fédérations médicales et Québec, qui aurait pour effet d'instaurer une rémunération à la baisse pour les jeunes médecins spécialistes qui amorcent leur carrière. Selon la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ), qui regroupe 2000 jeunes médecins complétant leur formation, cette proposition aurait pour effet de sabrer jusqu'à 30% des honoraires des médecins spécialistes faisant leur entrée dans la profession. Tout cela en raison du gel de l'enveloppe salariale globale dévolue aux médecins décrété par le gouvernement. Les jeunes médecins estiment injuste qu'ils soient les seuls à subir les contrecoups des abus et des excès du passé. Une baisse également partagée de 3 à 4% des honoraires de l'ensemble du corps médical parviendrait aux mêmes résultats, affirme la FMRQ. Le mécontentement des jeunes médecins s'est clairement exprimé hier lors d'assemblées générales tenues à Sherbrooke, Québec et Montréal, où les membres ont appuyé sans équivoque la proposition de leur fédération de tenir une journée d'étude provinciale mardi prochain. À noter que cette fédération n'a pas droit de cité aux tables de négociation où se renouvellent les ententes-cadres entre Québec et les médecins. Selon Denis Soulières, président de la Fédération des médecins résidents du Québec, la rémunération différenciée complétée par Québec et les médecins pourrait être imposée aux jeunes médecins pendant plusieurs années, dans tout le Québec. On ne sait toutefois si elle viendrait s'ajouter au décret existant, fixant à 70% le plafond salarial des jeunes médecins qui décident de pratiquer en région urbaine. Les honoraires moyens d'un spécialiste sont d'environ 170 000 \$ par année.

**Le vendredi 25 août et le samedi 26 août,
c'est le retour des jours Aubaines mystère!**

Aubaines mystère



10 % à 25 % de rabais

Sur le prix ordinaire, de solde ou de liquidation d'un vaste choix d'articles*!

- Vêtements (incluant les tenues couture, à prix de solde ou de liquidation, griffées Jones New York, Liz Claiborne, Peter Nygård Signature, DKNY, Ellen Tracy, Company, Tahari, Anne Klein II et A-line pour femme, mais excluant les tenues couture à prix ordinaire, griffées par ces mêmes couturiers, et les chemises de ville pour homme), chaussures (sauf Brown's) et accessoires pour femme, homme ou enfant • Bijoux mode
- Appareils électriques de soins personnels • Articles ménagers
- Articles de sport • Lampes • Friandises, et encore plus!

*Voyez la liste complète des exceptions sur la carte ou en magasin.

50 % de rabais!

Articles à prix ordinaire : bijoux en or 10 ct ou 14 ct (sauf les bijoux en or dont le prix vedette se termine par 99 c et les bagues), matelas et sommiers (sauf les matelas et sommiers Home Studio®), vaisselle Royal Albert, batteries de cuisine à plus de 250 \$ et articles suivis assortis.

Les rabais Aubaines mystère de 10 % à 25 % et de 30 % à 50 % ci-dessus ne s'appliquent pas à cette offre spéciale.

Les rabais
Aubaines
mystère de
10 % à 25 %
et de
30 % à 50 %
ne peuvent être
combinés.

30 % à 50 % de rabais

Sur le prix ordinaire d'un excellent choix d'articles !

- Chemises de ville pour homme • Montres • Bagues en or 10 ct ou 14 ct (incluant les bagues serties de diamants ou de pierres précieuses)
- Bijoux en perles de culture, rondes ou d'eau douce • Bijoux en jade
- Gravures • Oreillers • Serviettes • Articles-cadeaux du rayon de la verrerie • Verres à pied • Lingerie (sauf la lingerie à bas prix au quotidien et la lingerie pour enfant) • Couettes
- Linge de table, et encore plus!

*Voyez la liste complète des exceptions sur la carte ou en magasin.

Pas de TPS!

Gros électroménagers Beaumark®. Articles à prix ordinaire ou de solde : gros électroménagers de marques nationales et matelas et sommiers Home Studio®. Articles à prix ordinaire : meubles Home Studio®, téléviseurs magnétoscopes, caméscopes et chaînes stéréo (sauf les articles à prix déjà réduit et les appareils électroniques Beaumark®).

**Nous vous accorderons un rabais équivalant à la TPS.

Les rabais Aubaines mystère de 10 % à 25 % et de 30 % à 50 % ci-dessus ne s'appliquent pas à cette offre spéciale.

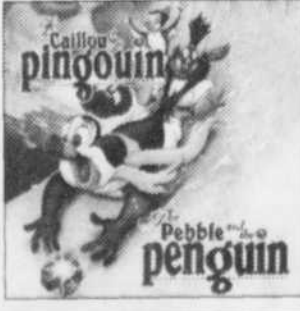
4^e anniversaire
la Baie
NOUS VOUS OFFRONS

Projections spéciales. De retour sur grand écran!
DANS LES CINÉMAS FAMOUS PLAYERS PARTICIPANTS
5 FILMS POUR 5,00 \$

PLUS 1,50 \$ DE RABAIS SUR LES SEAUX À COLLECTIONNER DE MAÏS ÉCLATÉ (MAÏS ÉCLATÉ 130 OZ)

la Baie Vous n'avez qu'à porter un achat effectué à La Baie à votre compte La Baie (ou Simpson) les 25 ou 26 août, et on vous remettra vos billets sur-le-champ!

PRIX D'ENTRÉE : 1,00 \$ PAR PERSONNE (LIMITE DE DEUX PERSONNES PAR BILLET). TOUS LES TITULAIRES DE CARTE LA BAIE PEUVENT PROFITER DE CETTE OFFRE POUR DEUX PERSONNES DANS LES RÉGIONS OÙ L'ON RETROUVE DES CINÉMAS FAMOUS PLAYERS. QUANTITÉS LIMITÉES. CERTAINES RESTRICTIONS ET CONDITIONS S'APPLIQUENT. TOUS LES RENSEIGNEMENTS À LA BAIE.



la Baie

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®

LE DIMANCHE 27 AOÛT 1995
SEULEMENT DE 11 H À 17 H
LES SERVICES OFFERTS PAR LES
CENTRES DE CONSULTATION JURIDIQUE
(CCJ) SERONT GRATUITS POUR TOUS!

Place Laurier et Galeries de la Capitale.

ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION Profs à tout faire!

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

■ QUÉBEC — Environ 3% des élèves qui fréquentent les écoles du Québec, soit environ 25 000, ont des difficultés de comportement. Pourtant, la majorité du perfectionnement des enseignants porte encore sur les contenus de programmes d'études.

«Le système scolaire prend pour acquis que les enseignants possèdent les connaissances sur la façon de traiter les problèmes liés au comportement et qu'ils sont en mesure d'adapter leur pédagogie aux besoins particuliers des élèves en difficulté. On demande aux enseignants d'être des titulaires et des spécialistes de l'intervention», a expliqué hier le Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement devant la Commission des États généraux sur l'éducation.

Selon Camille Sansfaçon, les jeunes qui, pour différentes raisons, perturbent le fonctionnement de la classe et défient l'autorité, trouvent souvent comme réponse à leurs difficultés la porte de sortie. Celle de la classe et même celle de l'école. «Dehors! Je t'ai assez vu!».

Le comité se défend de vouloir blâmer les enseignants. «Nous ne les blâmons pas ni ne critiquons leurs compétences. Nous voulons leur donner les outils qu'ils réclament», a expliqué plus tard le président du comité, M. Égide Royer.

Au début des audiences d'hier, l'Association québécoise du personnel de direction des écoles a mis en doute le modèle unique de l'école. «En 1995, l'enseignant a devant lui une génération de «zappeurs» et de «drop in». L'organisation scolaire en tient-elle compte? Un modèle unique pour tout le Québec, un calendrier unique, des programmes uniques, des diplômes uniques. La dis-

parité aurait peut-être bien meilleur goût.» L'Association a aussi dénoncé la «suradministration» du réseau. Un constat qu'a illustré plus tard la Fédération des cégeps en soulignant qu'il existait 15 catégories de financement et qu'il fallait cinq pages de textes bien serrés pour expliquer les règles financières des collèges.

Présente aussi devant la Commission, l'Association des cadres des collèges a réclamé que la gestion des collèges soit décentralisée. L'Association souhaite aussi que les États généraux sur l'éducation s'écartent de toute partisanerie et concentrent plutôt ses énergies sur l'élève, et ce, à tous les ordres d'enseignement.

Or, depuis lundi, jour depuis lequel la Commission entend les organismes nationaux, les mémoires sentent trop souvent le corporatisme. Chaque groupe prêche pour sa paroisse et les failles du système sont souvent attribuables aux autres. Chaque groupe essaie aussi de convaincre les commissaires de son importance.

C'est ainsi que l'Alliance des chorales du Québec demande que les futurs enseignants au primaire soient aptes à faire chanter les enfants. Parents-Secours souhaite que le ministère de l'Éducation insère son programme à l'intérieur du matériel didactique remis aux élèves. Le Regroupement des responsables de l'enseignement de l'anglais langue seconde veut pour sa part rehausser le profil des élèves à la fin du secondaire. Il aimerait bien que toutes les commissions scolaires, et non pas seulement 30% d'entre elles, donnent 120 minutes d'anglais aux enfants du primaire.

L'Association québécoise des enseignants et enseignantes de la bureautique a pour sa part demandé à la Commission la reconnaissance du titre de technicien de la bureautique sur le marché du travail. Quelque peu exaspéré, le commissaire Paul Inchauspé a rappelé que ce n'était pas le but des États généraux sur l'éducation.

EN BREF

Audiences prolongées à Montréal

La population de la région montréalaise a un tel engouement pour les États généraux de l'éducation que Québec a décidé d'augmenter le nombre de jours réservés aux audiences publiques qui se dérouleront dès demain à Montréal. Déjà, en mai et juin, les audiences publiques nationales devaient durer 19 jours mais furent prolongées jusqu'à 26 jours. La Commission des États généraux sur l'éducation poursuivra donc dès demain et pendant 10 jours sa deuxième série d'audiences montréalaises. Celles-ci

auront lieu jusqu'au 1er septembre, puis reprendront les 7, 8 et 11 septembre. Elles se dérouleront au Complexe Desjardins. Les commissaires rencontreront les porte-parole de 200 organismes nationaux. Les dernières audiences publiques nationales auront lieu du 13 septembre au 12 octobre dans différentes régions du Québec. Puis, des assises régionales commenceront au début de 1996. Enfin, des assises nationales doivent se tenir en juin 1996 pour clore ce brassage d'idées sur l'éducation de demain. (PC)

Des «génies» pour aider les enfants



LE SOLEIL JEAN VALLIÈRE

La Banque Nationale a lancé cette semaine sa campagne annuelle de souscription pour venir en aide aux enfants des écoles primaires dont les parents ont de la difficulté à défrayer le coût d'achat du matériel scolaire requis à la rentrée. M. Pierre Desroches, vice-président exécutif de la BN, et le jeune Alexandre Boucher, sept ans, élève de troisième année à l'école L'Arc-En-Ciel de Loretteville, ont participé au lancement de cette campagne. Jusqu'au 8 septembre, plus de 9000 employés des 500 succursales de la Banque Nationale (BN) au Québec y participeront. M. Desroches s'est dit heureux de voir que, cette année, l'opération se déroulera dans toutes les régions du Québec, ainsi qu'au Nouveau-Brunswick. La BN espère pouvoir recueillir 225 000 \$, ce qui pourrait permettre de combler les besoins en matériel scolaire de 4500 enfants. La Banque veut vendre 90 000 petits «Génies en herbe», au coût de 5 \$ chacun. Ce génie est un personnage au visage fantaisiste qui, après quelques jours d'arrosage, laisse apparaître des brins d'herbe lui donnant une chevelure.

L'ÉVÉNEMENT RABAIS

SUR MODÈLES SPÉCIFIQUES DE
LAVEUSES AVEC SÈCHEUSE,
CUISINIÈRES À CONVECTION & LAVE-VAISSELLE

50\$

RABAIS DU
FABRICANT
SUR
ENSEMBLES
SUPER CAPACITÉ
DE LAVEUSE
ET SÈCHEUSE

ENSEMBLE SUPER CAPACITÉ
MAYTAG

LAVEUSE

- No. 1* auprès des consommateurs
- Dure plus longtemps que toute autre marque

SÈCHEUSE

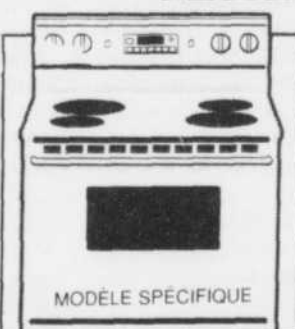
- No. 1* auprès des consommateurs
- Cycles régulier et pour tissus infroissables

LAVE-VAISSELLE GICLO-NET™
MAYTAG



- No. 1* auprès des consommateurs
- Broyeur d'aliments intégré
- Séchage à air pulsé

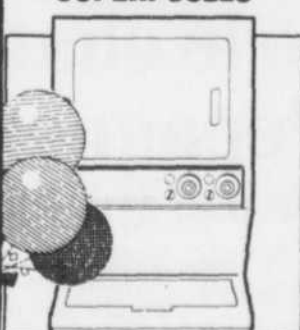
CUISINIÈRE À CONVECTION
MAYTAG



- Style européen
- Four super capacité
- Cuit plus rapidement
- Économe d'énergie

60\$ RABAIS DU
FABRICANT

LAVEUSE/SÈCHEUSE
SUPERPOSÉES



MAYTAG

- Laveuse de pleine capacité avec sècheuse sur le dessus
- Commandes à boutons rotatifs

100\$ RABAIS DU
FABRICANT

RÉFRIGÉRATEUR
MAYTAG



à Fiabilité
Éprouvée

- Charnières ultra solides
- Bacs incassables
- Clayettes super robustes

ÉPARGNEZ ÉPARGNEZ
SI ÇA NE PORTE PAS LE NOM MAYTAG, CE N'EST PAS DU MAYTAG!

Le seul vrai spécialiste!

Pour sa vaste gamme de produits en inventaire! Pour son excellent service après-vente! Pour ses vendeurs qualifiés!



réfrigération
R. LÉVESQUE
Le centre de l'appareil électroménager



LIVRAISON GRATUITE
NOUS REPRENONS VOS
VIEUX APPAREILS

3000, chemin Royal, Giffard, Beauport • Tél.: 663-4605

TABLE D'HÔTE
Red Lobster

Comprend :
ENTRÉE * Répétez six fois
PETITS PAINS FRAÎCHES AU FROMAGE ET À L'AIL
DESSERT * CAPOZIO GAZEUSE

UN
CHOIX
DE CHOIX
M'ÉCHOIT.

Cha va, cha va... laissez tomber. Venez plutôt chez Red Lobster et dites-nous tout simplement : «La Table d'hôte, s'il vous plaît.» C'est tellement plus facile et combien plus délicieuse!

La Table d'hôte de Red Lobster vous propose plusieurs choix de plats savoureux : entrées, salades, plats principaux et desserts. Plus des petits pains à l'ail et au fromage à volonté, de même que le café ou le thé. Le tout à des prix raisonnables, le midi comme en soirée, chère jours chur chère. Oh pardon! Sept jours sur sept.

Venez donc nous serrer la pince dès aujourd'hui - notre délicieuse table d'hôte vous attend.

LA TABLE D'HÔTE
Red Lobster
À VOUS DE CHOISIR. À VOUS LE PLAISIR!

419, rue Soumande 979, rue de Bourgogne 1198, de la Chevrotière
681-9745 653-1462 525-7704

LE MONDE

ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE

Bagdad passe aux aveux

■ DUBAI (d'après AFP, AP et Reuter) — Après avoir soutenu pendant deux ans qu'il avait désarmé, l'Irak continue à surprendre en révélant sous la contrainte l'avancement de son programme d'armes de destruction massive.

Bagdad a admis que des agents bactériologiques « ont équipé des munitions, dont des ogives de missiles », a annoncé hier à Amman Rolf Ekeus, le chef de la Commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement irakien (UNSCOM).

L'Irak avait d'abord affirmé n'avoir mené que des recherches sur les armes bactériologiques, puis soutenu jusqu'au mois dernier n'avoir produit que des armes défensives.

« Ceci veut dire que le programme d'armement irakien a été bien plus avancé », a souligné M. Ekeus qui s'était rendu la semaine dernière à Bagdad.

La défection le 8 août du général Hussein Kamel Hassan, gendre du président Saddam Hussein et architecte des programmes d'armements irakiens, a forcé Bagdad à de nouveaux aveux avant que M. Ekeus aille interroger le transfuge.

La veille d'ailleurs, l'émissaire de l'ONU s'est entretenu avec le général Hassan. Rolf Ekeus n'a pas donné beaucoup de précisions sur cet entretien « positif » et qui a certainement permis de vérifier les dernières statistiques irakiennes en la matière.

Bagdad a également reconnu avoir produit des quantités beaucoup plus importantes de charbon (anthrax) que ce qu'il avait annoncé dans sa dernière déclaration, a indiqué M. Ekeus.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a affirmé en octobre 1991 qu'au début de la guerre du Golfe, il manquait 12 à 18 mois à l'Irak pour produire de l'uranium enrichi.

L'AIEA avait indiqué en février 1994 que le programme nucléaire de l'Irak « était pratiquement neutralisé » et annoncé l'évacuation vers la Russie des 40 kg de kilogrammes de combustible irradié dont disposait l'Irak.

L'ONU cherche cependant à compléter le tableau des connaissances ira-

kiennes dans le domaine nucléaire et dans la production des missiles. M. Ekeus dit avoir reçu « d'importants documents » sur ces dossiers.

L'UNSCOM est convaincue que l'Irak n'a jamais réussi à produire lui-même des missiles de plus de 150 km de portée. Les 819 SCUD-B qu'il avait importés ont été détruits pendant ou après la guerre, mais l'ONU s'intéresse à l'avancement de ses recherches sur les carburants pour fusée.

Quant aux gaz de combat utilisés contre l'Iran de 1980 à 1988, l'Irak avait chargé des missiles, des bombes, des obus de mortier et d'artillerie, et même des lance-roquettes, de gaz moutarde et de gaz innervants comme le tabun et le sarin, utilisé cette année par des terroristes à Tokyo.

INVASION IRAKIENNE

L'Irak envisageait d'attaquer le Koweït et l'Arabie Saoudite « quelques jours » avant la défection en Jordanie du général Hassan, a par ailleurs déclaré hier le roi Hussein de Jordanie.

« Il y a eu des plans discutés au plus haut niveau de l'État quelques jours avant le départ (du général Hassan), dans le but d'attaquer le Koweït et

l'Arabie Saoudite », a ajouté le roi Hussein dans un discours à la nation.

Les dirigeants irakiens espéraient que la communauté internationale « ne réagirait pas rapidement », a ajouté le souverain jordanien, précisant tenir ces informations du général Hassan.

Si ces plans avaient été appliqués, cela aurait provoqué « une catastrophe effrayante », a-t-il ajouté, soulignant avoir été « choqué » par les révélations du général Hassan.

Dans son discours radio-télévisé, sa première adresse à la nation depuis la défection du général Hassan, le roi Hussein a affirmé que le général lui avait « ouvert les yeux » sur le comportement « inconscient » de l'Irak qu'il a accusé d'avoir mis en cause « la crédibilité de la Jordanie ».

Le roi Hussein a également réitéré sa volonté de « ne pas ajouter aux souffrances du peuple irakien en fermant les frontières » entre les deux pays, tout en indiquant que la Jordanie « cherche par mesure de précaution d'autres alternatives pour s'alimenter en pétrole », au lieu de l'Irak dont la Jordanie reçoit quotidiennement environ 70000 barils de pétrole.

EN BREF

TERRORISME

Deneche innocenté

Un mandat d'arrêt contre Abdelkrim Deneche a été lancé, hier, par un juge enquêtant sur les récents attentats de Paris, a déclaré le procureur de la République. Abdelkrim Deneche, Algérien présenté comme un dirigeant important du Groupe islamique armé (GIA), avait été arrêté à Stockholm par la police suédoise il y a trois jours, à la demande d'un autre juge français. Or hier la justice suédoise a retiré les charges de meurtre et de complicité contre lui, notant que Deneche se trouvait apparemment en Suède le jour de l'attentat. Il reste toutefois en détention en Suède, aux termes de la loi sur le contrôle des étrangers.

AFFAIRE MENENDEZ

Sélection du jury

La sélection du jury pour le 2e procès des frères Erik et Lyle Menendez, accusés d'avoir tué leurs parents millionnaires en 1989, a débuté hier à Los Angeles. Le premier procès s'est achevé en 1994 sans que les jurés se mettent d'accord sur un verdict. Erik, 24 ans, et Lyle, 27 ans, sont accusés d'avoir tué, en 1989, leurs parents Jose et Kitty dont les corps ensanglantés ont été retrouvés dans leur villa de Beverly Hills. L'accusation soutient que les deux frères ont commis les meurtres pour s'emparer de la fortune de leurs parents. Erik et Lyle affirment qu'il s'agissait d'actes de légitime défense après des années de mauvais traitements et de violences sexuelles. (AFP)

Mort d'une poule

Erwin Fink porte le deuil de Luggel, la plus célèbre poule allemande fort reconnaissante qui déposait chaque jour un oeuf dans la corbeille de celui qui l'avait sauvée de la noyade, rapporte hier la presse. Luggel avait accédé à la renommée internationale en pondant chaque jour un oeuf devant le magasin d'Erwin Fink dans le village d'Alldorf. Au dire d'Erwin Fink, le volatile lui témoignait sa gratitude pour l'avoir tirée du cours d'eau où elle faillit sombrer en 1992. L'animal avait depuis reçu la visite de la plupart des médias allemands. Elle avait même été sollicitée par les télévisions japonaises, australiennes et américaines. Mais la poule souffrait d'un cancer des ovaires et a poussé son dernier caquètement voilà deux semaines. Erwin Fink l'a fait empailler. Il est vrai que, de son vivant, elle et le chat de la maison partageaient sa table.

Vol de nains

La paisible cité de Saint-Amand-Montrond, en France, est la cible d'étranges vols de nains de jardins. Les premiers d'entre eux se sont volatilisés lors du week-end du 14 juillet. Quatre nains et une petite charrette, qui ornait également un massif des fleurs entretenant avec amour par « Dédé » Vermouth, ont disparu dans la nuit. Des retraités ont ensuite vu disparaître 14 nains, un faux moulin en bois surmonté d'une cigogne et un escargot attelé à une petite charrette. La police s'interroge. (AFP)

Karadzic fait monter les enchères

Le chef serbe réclame 64% du territoire bosniaque

■ SARAJEVO (d'après AP, AFP et Reuter) — Le chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, a de nouveau fait monter les enchères, hier, réclamant pour les Serbes au moins 64% du territoire bosniaque dans tout accord de paix.

Les Serbes contrôlent environ 70% du pays mais deux plans de paix internationaux prévoient d'accorder 49% du territoire aux Serbes, contre 51% aux musulmans et leurs alliés croates.

« Toute solution en deçà de 70% est douloureuse pour nous, a dit M. Karadzic. Mais toute solution en deçà de 64% — que nous avons déjà selon les registres territoriaux — est injuste. »

« La guerre ne pourra prendre fin qu'avec une offre juste, également acceptable pour toutes les parties au conflit », a-t-il dit lors d'une tournée dans des régions de Bosnie sous contrôle serbe.

Ces jours derniers, différents responsables serbes de Bosnie interrogés disaient ne pas avoir « de culte du pourcentage » mais qu'il leur « importait d'avoir un tout géographique économiquement viable ».

« Les frontières de la RS doivent s'établir sur les rivières Una (ouest) et Save (nord). La Drina (Est - frontalière avec la Serbie) doit nous revenir, une partie de Sarajevo doit nous revenir, de même qu'une partie de la vallée de la Neretva (au sud-est) et une sortie sur la mer », a expliqué M. Karadzic à la télévision.

Il s'agit selon lui « d'objectifs stratégiques adoptés par le parlement » de la RS en 1992 et auxquels la partie serbe ne renoncera jamais.

Le président Clinton a par ailleurs nommé hier les remplaçants des trois diplomates morts samedi près de Sa-

rajevo, désignant M. Robert Owen comme principal conseiller du secrétaire d'Etat Warren Christopher pour le dossier bosniaque.

M. Clinton a interrompu ses vacances pour assister hier à Washington à une cérémonie en l'honneur des trois diplomates disparus dans un accident sur la route du Mont Igman, le sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires européennes Robert Frasure, le sous-secrétaire adjoint à la Défense chargé des Affaires européennes et de l'OTAN Joseph Kruzel et le colonel Samuel Nelson Drew, membre du Conseil national de sécurité.

M. Owen sera assisté dans sa mission par le général Donald Kerrick, actuellement directeur au Pentagone du Centre national de renseignement militaire, James Pardew qui dirige au Pentagone le groupe de travail sur les Balkans, et Christopher Hill, spécialisé au département d'Etat dans les affaires européennes.

Des duels d'artillerie opposaient enfin hier sur plusieurs fronts forces serbes bosniaques, d'une part, gouvernementales et croates de l'autre, selon l'état-major serbe bosniaque.

L'armée gouvernementale (majoritairement musulmane) a lancé une « violente attaque » contre des positions serbes à Vogosca, importante banlieue industrielle de Sarajevo, indique un communiqué selon lequel cette attaque a été « repoussée » dans la journée.

Ruée sur Windows 95



Des milliers de consommateurs ont fait la queue tôt hier à Singapour en vue de se procurer rapidement le nouveau logiciel Windows 95 mis en vente aujourd'hui. Le nouveau produit fait l'objet d'une campagne publicitaire de 500 millions \$.

LA GRANDE-BRETAGNE EN ÉMOI

La chienne qui a tué le chat mangeur d'oiseau finalement libérée grâce à l'épagneul qui a bouffé un corbeau...

La monarchie est «déstabilisée», le noir volatile étant un des six gardiens de la Tour de Londres...

■ LONDRES (d'après AFP et Reuter) — Lucy, un bull-terrier de trois ans emprisonné pour avoir tué un chat, va retrouver la liberté trois jours après son incarcération grâce au précédent créé par un chien policier qui a dévoré en toute impunité un corbeau de la Tour de Londres, même si ce coup de dents risque de déstabiliser la monarchie.

L'Angleterre était suspendue au sort de Lucy, placée sous les verrous dimanche, dans un endroit secret, après avoir blessé à mort un chat à Bexleyheath dans le Kent. Le chat, il est vrai, venait, sous les yeux de la chienne, d'engloutir un oiseau.

Depuis, la propriétaire de Lucy, Lisa O'Brien, enceinte de trois mois et demi, est bouleversée et ne peut plus dormir. Ce détail a son importance.

Pour son avocat, Me Trevor Cooper, l'arrestation de Lucy était illégale et il menaçait d'assigner en justice le commissaire responsable.

« Aux termes de la loi de 1871 sur les chiens dangereux, Lucy, pour être emprisonnée, aurait dû blesser une personne, et non un chat », disait-il. Alors que la police argumentait que « puisque la propriétaire du chat est en état de choc depuis sa mort, il y a eu aussi

blessure d'un être humain ».

La police faisait du zèle, puisque la propriétaire de Fluffy, le défunt chat, s'était abstenue de porter plainte.

L'affaire a pris une nouvelle tournure mardi soir, quand on a appris qu'un chien policier avait dévoré un des corbeaux de la Tour de Londres et n'avait pas été poursuivi.

Me Cooper a accusé la police de faire deux poids, deux mesures, en acquittant le chien policier, coupable d'un crime beaucoup plus grave que celui de Lucy.

Charlie, l'épagneul de la police, avait commis son forfait dimanche aussi, mais le crime, pour les Britanniques, est très sérieux car, selon la légende, la monarchie britannique s'effondre-

rait si un des six corbeaux qui gardent la Tour de Londres venait à manquer à l'appel.

Le Sun rappelle hier que le roi Charles II avait prédit au XVIIe siècle que la monarchie tomberait si les corbeaux quittaient le monument.

Il avait signé en 1662 un décret fixant à six au minimum le nombre de ces oiseaux gardant la Tour.

Les Beefeaters, les soldats qui assurent la surveillance de la Tour, gardent heureusement en réserve deux corbeaux, au cas où il arriverait malheur à l'un des six, et ont donc pu immédiatement remplacer le volatile tué.

Mais aucune mesure disciplinaire n'a frappé Charlie, qui a gardé son titre et ses fonctions de « chien reni-

fleur », alors que la pauvre Lucy, qui avait tué un chat beaucoup moins célèbre, était sous les verrous.

Un porte-parole de Scotland Yard a estimé hier que l'épagneul de la police « n'avait fait que suivre ses instincts ».

L'avocat de Lucy a fait valoir que « les deux cas sont identiques. Lucy aussi a agi par pur instinct ». Il a demandé sa libération immédiate.

La police a cédé, et finalement autorisé la propriétaire à venir chercher Lucy hier soir au commissariat de Bexleyheath.

Mais si la police met un terme à l'affaire, la justice pourrait s'en saisir et porter la maîtresse du chien devant les tribunaux pour le comportement dangereux de son chien...

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président du conseil d'administration PIERRE DES MARAIS II

Président et Éditeur GILBERT LACASSE

Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE

Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON

Directeur de l'information ANDRÉ FORGUES

ÉDITORIAL

Violence dans les prisons

Les échos qui nous proviennent des centres de détention et des pénitenciers n'ont rien de rassurant. C'est avec des sentiments d'effroi mêlés d'un certain défaitisme que la population apprend à quoi ressemble la vie en milieu carcéral : une vie qui n'en a plus que les apparences et dont la violence est un des ressorts.

Une sous-culture s'est établie dans ces institutions. Au pénitencier de Donnacona, par exemple, une sorte de commerce souterrain a vu le jour entre prisonniers ; la contrebande de la drogue et de l'alcool frelaté en sont quelques-unes des activités.

À la prison de Bordeaux, le trafic de la drogue est une occupation florissante, puisqu'il représente de 2 à 5 millions de dollars annuellement. Mais ce qui rend ce commerce encore plus pernicieux, c'est que des bandes rivales cherchent à en détenir le contrôle à l'intérieur des murs de l'institution.



Jean Martel

Non satisfaites de diriger ce trafic dans les villes, des bandes de criminels veulent avoir la haute main sur la drogue même en prison. On sait maintenant que ces clans n'hésitent devant rien, même si leurs actions mettent en péril la vie de simples passants.

Bref, un climat de violence s'est instauré dans les prisons, et il n'est pas exagéré de dire qu'on n'est pas plus en sécurité à l'intérieur d'une prison qu'à l'extérieur.

L'altercation qui s'est produite en juillet entre deux groupes de détenus au pénitencier de Donnacona et l'agression dont a été victime chez lui un gardien de la prison de Bordeaux en août en sont des illustrations.

Cette situation, qui n'était pas si explosive autrefois, devient plus exigeante pour les gardiens de prison. Leur vie est menacée. Leurs conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles.

Aussi ont-ils raison de réclamer des mesures destinées à accroître la sécurité dans les prisons. À Bordeaux, en particulier, les gardiens ont proposé un ensemble de moyens qui accroîtraient la surveillance et leur donneraient une meilleure protection dans l'exercice de leur travail.

Bien entendu, on comprend que le gouvernement hésite à accéder à toutes ces demandes. Les restrictions budgétaires ne doivent-elles pas s'appliquer aux prisons autant qu'aux hôpitaux ?

Pourtant, le crime n'a pas rendu les armes et la violence ne s'est pas calmée dans les centres de détention.

Les gardiens demandent, entre autres, la réouverture des cellules de réclusion, l'ajout de personnel, le retour de la patrouille armée, la révision des conditions de détention, la fouille complète de la prison et des détenus, la mise en place d'une patrouille à l'extérieur de la prison pour empêcher la ravitaillement en drogue par-dessus les murs.

Ces mesures peuvent rétablir l'ordre et la discipline dans la prison. Mais le problème de la rivalité des bandes et de la violence ne sera pas réglé.

On mettra un couvercle sur la marmite et placera des personnes pour surveiller si la vapeur fera sauter le couvercle, mais à l'intérieur du récipient tout continuera à bouillir.

Ce qui se passe en prison n'est que l'écho de ce qui se déroule dans la société. Des bandes criminelles font la loi dans les villes et menacent au grand jour leurs rivales en faisant sauter des voitures.

C'est dans les villes qu'il faudrait d'abord les neutraliser et les désorganiser. La tâche de surveillance deviendrait ainsi plus facile dans les prisons.

Neutraliser
les bandes
criminelles
dans les
villes
d'abord

MONUMENT AUX QUATRE-BOURGEOIS (PROJET)



BERTHO

CHRONIQUE POLITIQUE

Le secret de la question

Il existe de nombreux récits de la séance du conseil des ministres du mercredi 19 décembre 1979, quand le libellé de la question référendaire a été officiellement arrêté. Un des plus savoureux est celui qu'en a fait Lise Payette dans *Le Pouvoir*. Connaissez-vous ?

Fascinante description de la façon dont peuvent se prendre des décisions d'une importance capitale.

Comment croire qu'à quelques heures du dépôt de la question à l'Assemblée nationale, rien n'était encore décidé ?

Ceux qui se sont réunis au bunker, ce soir-là, ont-ils été victimes d'une fumisterie ?

« Je n'en crois ni mes yeux, ni mes oreilles, raconte Mme Payette. Je suis incapable de prendre la chose au sérieux. On nous manipule. On se moque de nous. Ou bien la question est déjà écrite et alors on n'a qu'à nous la déposer devant nous. Ou bien nous avons l'air d'une bande d'amateurs en train d'écrire l'Histoire du Québec. »

« J'ai d'ailleurs nettement le sentiment qu'une petite clique connaît déjà la question, la vraie, celle qui a déjà l'approbation du premier ministre. Je ronger mon frein de voir mes collègues argumenter sur une virgule. Qui sait et qui ne sait pas. Qui manipule et qui est manipulé... Difficile à dire. »

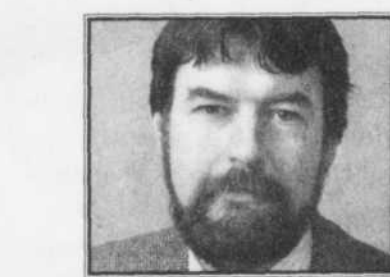
Si quelqu'un savait, c'était Claude Morin. Avec Louis Bernard et Daniel Latouche, c'est lui que René Lévesque avait chargé, quelques mois plus tôt, de débroussailler le terrain.

PAS DANS LE COUP

Il a bien vu que Lise Payette ne le croyait pas, quand il lui a juré qu'il ignorait quel libellé le premier ministre avait finalement retenu.

Il le maintient dans son livre *Mes Premiers Ministres*.

« Tout d'abord, Lévesque me surprit. Le projet qu'il lut devant les ministres était sensiblement différent du mien. J'étais un



Michel David

peu perdu. Ou voulait-il en venir ? »

« La formulation de Lévesque ne fut pas trop bien reçue. Les ministres, étonnés, sauf celui à qui j'en avais parlé, n'avaient jamais eu vent du deuxième référendum (...) Je me suis demandé, par la suite, s'il ne s'était pas à dessein, arrangé pour obtenir une sorte de rejet initial, pour mieux faire ensuite passer le projet auquel il tenait. Comment le savoir ? »

Dans ses Mémoires, Lévesque décrit la scène avec sa fausse modestie habituelle : « Assumant patiemment le rôle de sténographe qu'impose la présidence d'assemblée : un mot de trop selon celui-ci, une expression qui cloche selon celui-là. On soustrait, on additionne (...) À minuit, on parvenait à dégager un consensus à peu près solide. »

Il y en a au moins un qui n'était pas dans le coup. Là-dessus, tout le monde s'entend : Jacques Parizeau, qui était parti avant la fin, était convaincu de s'être fait berné.

Le lendemain, à l'Assemblée nationale, quand les ministériels se sont levés d'un bond pour ovationner le premier ministre, il est demeuré assis pendant de longues secondes.

« Il existe des photos impérissables de cet instant, sur lesquelles il est facile de voir je suis en rage », a-t-il confirmé à sa biographe Laurence Richard. « Il m'a avoué qu'il venait de vivre la journée la

plus difficile de sa carrière politique », raconte Lise Payette.

Je doute que les choses se déroulent de la même manière, cette fois-ci.

Pouvez-vous imaginer M. Parizeau « assumant patiemment le rôle de sténographe » ?

Je vois la scène d'ici : « Oui, M. Le Hir ? Vous n'êtes pas d'accord ? Très bien, nous allons changer ça. Comment, M. Garon ? Biffer le partenariat ? »

À la possible exception de Bernard Landry, je ne vois pas qui oserait s'opposer ouvertement à la formulation qu'aurait retenue le premier ministre. Et encore.

TROP TARD

Si le référendum a bien lieu le 30 octobre, comme tout porte à le croire, le conseil des ministres ne sera probablement saisi du libellé de la question qu'à la date limite du 13 septembre. Ou le 12 au soir.

À ce moment-là, il sera trop tard pour modifier quoi que ce soit.

La moindre virgule aura déjà été négociée entre les trois chefs du « camp du changement ».

Il pourrait d'ailleurs être moins facile qu'il n'y paraît de traduire dans une question l'entente du 12 juin.

Entre la souveraineté-partenariat avec un trait d'union et la souveraineté comme « point de passage obligé », le dosage est délicat.

M. Parizeau a trop d'expérience pour associer le conseil des ministres à ces discussions.

Il y en a toujours qui ne peuvent résister à la tentation de montrer qu'ils sont au courant de tout.

Et la dernière chose qu'il voudrait le premier ministre, c'est bien de retrouver sa question à la une des journaux.

Ceux qui prétendent déjà connaître au mot près le libellé de la question sont des farceurs.

Au cours des prochaines semaines, il faudra se rappeler ce que M. Parizeau se plaisait à répéter quand il était aux Finances : « Ceux qui parlent ne savent pas et ceux qui savent ne parlent pas ».

La dernière chose que
voudrait le premier ministre
c'est de retrouver sa question
à la une des journaux

Le dernier enseignement d'un scientifique discret

Martine R.-Corrivault

Le professeur G.-Wilfrid Corrivault, directeur du Naturaliste canadien de 1966 à 1979 vient de disparaître, dans la plus grande discrétion, fidèle à ce que fut toute sa vie et sa longue carrière dans les sciences.

C'était mon beau-père et avec lui, j'ai un peu appris à mieux comprendre l'univers complexe de ceux qui tentent, au Québec, de poursuivre des recherches ou de faire sérieusement de la science tout en essayant de communiquer aux autres les connaissances qu'ils acquièrent.

Quand je l'ai connu en 1964, il collaborait déjà au périodique *Le naturaliste canadien*.

C'était bien avant l'arrivée de Québec Science et des Petits débrouillards, mais le succès remporté par les émissions de vulgarisation scientifique signées par Fernand Seguin amenait la communauté à s'interroger sur le phénomène et ravivait un vieux débat en le colorant de modernité.

Faut-il informer le public des travaux de la science ? Comment et jusqu'où les chercheurs peuvent-ils se permettre d'aller avec les journalistes ?

L'attitude du Dr Corrivault reflétait celle de ses collègues, toute teintée d'une ambiguïté bien légitime.

Oui, il fallait informer les gens mais pas n'importe comment. Les raccourcis imposés par la vulgarisation l'in-

Oui, il fallait
informer les
gens mais
pas
n'importe
comment

crocher le public.

Il se méfiait de ceux qui s'improvisent communicateurs en sciences. Il regrettait le peu de journalistes possédant le minimum de connaissances requises et s'inquiétait du peu d'intérêt soutenu des grands médias pour ce domaine.

qu'étaient parce que, croyait-il, la science tend à la rigueur et à l'exactitude alors que l'information de masse cherche plutôt l'insolite, la curiosité, le sensationnel, pour mieux accro-

Il reconnaissait que le peu de scientifiques qui s'y risquent le font parfois pour servir des intérêts particuliers.

Agronome sur le terrain avant de poursuivre des études avancées à l'université Laval, où il s'était surtout intéressé aux phénomènes de reproduction animale, il comprenait l'importance pour la science d'informer le grand public afin d'obtenir sa collaboration mais aussi sa vigilance face aux changements et à l'évolution.

Il savait bien que *Le naturaliste* s'adressait à des initiés et répondait au besoin qu'ont d'être publiés, les chercheurs en quête de fonds.

Il avait applaudi aux initiatives de la télévision et de l'édition auprès des jeunes et souhaitait un meilleur sup-

port scolaire pour cultiver l'intérêt éveillé. Participant par son enseignement à Laval à la formation de nouvelles générations de scientifiques, il s'en remettait, pour la vulgarisation, à des organismes d'éducation populaire comme la Société de géographie, la Société linéenne ou la Société zoologique de Québec.

Au seuil du XXI^e siècle, cet homme profondément attaché au passé, souhaitait cependant que l'on fasse confiance à la jeunesse qui manque souvent de ressources pour réaliser ses bonnes idées.

Il espérait surtout que les jeunes de la génération montante retrouvent confiance en eux en découvrant le chemin parcouru par leurs aînés.

expo Tanguay

COMMENCEZ À PAYER DANS
1an
LE 12 AOÛT 1996

AUCUN COMPTANT
AUCUN PAIEMENT
AUCUN INTÉRÊT

SUR TOUTE
LA MARCHANDISE

9999\$

6 morceaux

• Plate forme en sus

meq

SIMMONS MODÈLE CARESSE: RESSORTS

MATELAS 39 PO	MATELAS 54 PO	MATELAS 60 PO
229\$	299\$	349\$
RÉG.: 289\$	RÉG.: 379\$	RÉG.: 429\$

379\$

4 morceaux



LES INDUSTRIES
DE LA
RIVE SUD LTÉE

MEUBLE
DE
RANGEMENT

- Au fini mélamine
- Aubergine et noir



CRINAR

Chaise sur billes
CRINAR

- Bercante
- Pivotante et inclinable
- Choix de tissus

379\$

*Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant. Cartes de crédit acceptées.

TANGUAY

OUVERT
LE DIMANCHE SAUF
À POINTE-AU-PÈRE

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province!

LÉVIS:
5720, boul. Étienne-Dallaire
(418) 833-4511

BEAUPORT:
535, boul. Ste-Anne
(418) 667-6282

LES SAULES:
Carrefour Les Saules
5150, boul. de l'Ornière
(418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES:
2200, boul. des Récollets
(819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE:
822, boul. Sainte-Anne
Cté de Rimouski
(418) 725-4411

CHICOUTIMI:
1990, boul. Talbot
(418) 698-4411